

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

MS EDUCATEUR



CAHIER DES CHARGES

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

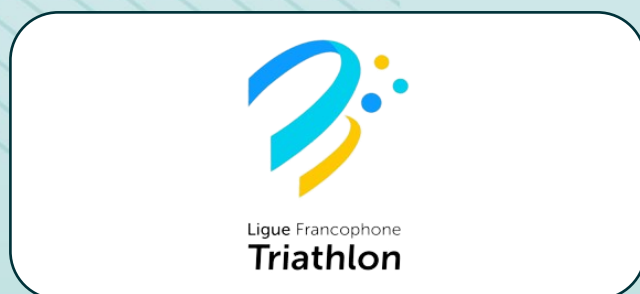
Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
TRIATHLON

NIVEAU :
Moniteur Sportif Educateur

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Francophone de triathlon

VERSION 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le 11/07/2024



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épïcène.

ADEPS

Opérateur de formation : LF3

.....

.....

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES	10
2.1 Moniteur Sportif Educateur triathlon (compétences générales)	11
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Ini)	13
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Educateur Triathlon »	13
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique de la formation.....	14
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat.....	14
3.6 Modalités d'inscription	15
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	16
3.8 Protection des données personnelles	17
3.9 Modalités de paiement en ligne	18
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	18
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation	20
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	33
4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	40
4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	61
4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)	74
4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser) 77	
4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)	80

4.7	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	82
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.....	83
5.1	Présentation du stage	83
5.2	Dossier/portfolio de stage	85
5.3	Rapport de stage.....	86
5.4	Règles concernant les Maîtres de stage	87
5.5	Engagement/devoirs des Maîtres de stage.....	87
5.6	Endroit et niveaux de stage.....	88
5.7	Evaluation du module stage CS228.....	88
5.8	Le superviseur.....	89
5.9	Code de bonne conduite	90
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	91
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	93
6.2	Objectif des évaluations.....	94
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	94
6.4	Publicité des accès aux évaluations	96
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	96
6.6	Nombre de sessions d'évaluation.....	97
6.7	Contenus et exigences des évaluations	97
6.8	Forme, type et durée des évaluations	99
6.9	Règlementation des évaluations	99
6.10	Constitution du jury d'évaluation.....	100
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	101
6.12	Validité des évaluations	101
6.13	Motivation du résultat en délibération	101
6.14	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	104
6.15	Procédure de communication des résultats aux candidats	104
6.16	Recours et procédures	104
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)	107
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	107
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	108
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	111
7.4	Entretien de VAFE	113

7.5	Frais de procédure pour une VAFE	114
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	114
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE.....	115
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	115
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps.....	116
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE.....	119
9.	ANNEXES.....	120
9.1	Dossier/portfolio de stage	120

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « déléataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution déléataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Francophone de Triathlon/duathlon (LF3)

1.1.1. Siège social et administratif

Rue Fond Cattelain 2
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
Tél : 0475 76 12 79
Mail : secretariat@lf3.be
Site internet : www.lf3.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Directeur Sportif & responsable de la formation des cadres de l'opérateur délégataire:
DE RIJDT Thibault - thibault.derijdt@lf3.be

Conseiller Pédagogique :
DOGOT Chloé - chloe.dogot@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement des sportifs, de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation de Moniteur Sportif Educateur est le troisième niveau de qualification reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'encadrement spécifique du triathlon.

Dans le projet d'un triathlète, l'entraîneur occupe une fonction centrale pour garantir le développement de ces performances. Afin de pouvoir effectuer leur travail dans les meilleurs conditions, il est indispensable pour les entraîneurs de disposer d'un bagage de connaissance suffisant en pédagogie, techniques d'entraînement ou de gestion d'un groupe. Les formations donnent également aux entraîneurs tous les moyens nécessaires pour animer correctement leurs séances d'entraînements.

La formation de Moniteur Sportif Educateur en triathlon est donc une formation dans le champ de l'encadrement sportif spécifique au triathlon visant à développer des compétences professionnelles.

Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l'encadrement de triathlètes/duathlètes valides et moins valides en phase de formation dans une perspective de contribuer à la consolidation et/ou au perfectionnement des fondamentaux utiles et nécessaires au développement vers une pratique pouvant mener vers le haut niveau.

Pour cette formation, la première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

En effet, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès de la Ligue Francophone de Triathlon.

Ce cahier des charges est d'application pour la formation « Moniteur Sportif Educateur en triathlon » mise en place à partir de 2024.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif*, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification « Moniteur Sportif Educateur », l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- 1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
- 2. Les cours spécifiques ;*
- 3. Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.*
- 4. L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :	Animer à la pratique sportive
-------------------------------------	-------------------------------

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Educateur triathlon (compétences générales)

2.1.1 Prérequis

- Être âgé de 18 ans dans l'année de la formation ;
- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur ;
- Être titulaire du niveau de formation MSInitiateur en triathlon ;
- Être licencié à LF3 pour toute la durée de formation et du stage ;
- Avoir déjà réalisé un triathlon (ou VAE – Cf. chapitre 7) ;
- Avoir l'aptitude de parcourir sans interruption 500m natation, 25km Vélo, 30 minutes course à pied (ou VAE – Cf. chapitre 7).
- Etre en fonction avec le public cible du niveau MS Educateur
- Dépôt d'un dossier de présentation de motivation, d'explication d'un projet professionnel en adéquation avec le public cible, le profil de fonction et le cadre d'intervention. Un entretien peut être éventuellement organisé par l'opérateur de formation. (Cf. 3.6)

2.1.2 Profil de fonction

- Fidéliser les athlètes à une pratique intensive de triathlon/duathlon ;
- Analyser le triathlon/duathlon dans le public cible & planifier les activités (entraînements et compétitions) en tenant compte de tous les facteurs déterminants de l'activité ;
- Animer, réguler l'Entraînement et le perfectionnement chez le public cible en formation & en phase de consolidation ;
- Fidéliser, Former, Eduquer au triathlon/duathlon en faisant prendre du plaisir à la compétition et en faisant apprendre à gérer la compétition ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles de la pratique du triathlon ;
- Identifier les facteurs de performance et le potentiel chez le jeune triathlète ;
- Analyser son intervention d'éducateur en triathlon/duathlon ;
- Inclure et encadrer le public Handisport avec le public cible.

2.1.3 Public cible

- Les triathlètes/duathlètes en catégorie Jeunes C (12,13 ans), Jeunes B (14,15 ans), Jeunes A (16,17 ans), Juniors ;
- Les triathlètes/duathlètes en phase de formation ;
- Les triathlètes/duathlètes en phase de consolidation des fondamentaux (LABEL Perfectionnement)

2.1.4 Cadre d'intervention

- Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...) LF3 ;
- Programmes ADEPS de niveau LABEL Perfectionnement ;
- Stages spécifiques organisés par la Ligue ;
- Ecoles ;

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur

Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MS Ini)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Educateur Triathlon »

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération www.lf3.be sous la rubrique : « nos formations ».
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- L'agencement du dispositif de formation alterne des parties en présentiel et d'autres en distanciel (E-learning) via une plateforme de gestion de cours en ligne (LMS – Learning Management System).
- Pour les parties prévues en présentiel, certains modules de formation pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place une formation tous les 2 ou 3 ans.
- Formule en externat principalement les week-ends et/ou jours fériés.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage				Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation			Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 6.
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 20 candidats excepté dans le cadre d'éventuels protocoles d'accord avec les Haute-Ecoles et Universités.
 - L'opérateur de formation se réserve le droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

- Sauf dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Hautes Écoles et Universités, les candidats et chargés de cours doivent être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile. Par conséquent, ils doivent disposer d'une licence LF3 en ordre de validité au début de la formation et jusqu'à l'homologation.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via l'espace « Formations de cadres » du site internet de l'opérateur de formation : <https://lf3.be/formation-entraîneur-de-triathlon> .
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence au cours est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue adaptée est obligatoire.
- Le candidat doit disposer d'un vélo de type VTT en bon état de marche et d'un casque réglementaire. Il doit être capable de venir sur les lieux de fonctionnement avec son vélo.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de la formation spécifique se trouve au point 4.0.8. de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point 4.0.6.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Le formulaire d'inscription ad hoc dûment complété en ligne : <https://lf3.be/formation-entraîneur-de-triathlon>.
- Une preuve de licence-assurance pour la période qui couvre la formation.
- Une preuve de sa réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Educateur.
- Une copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat.

Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute-Ecole ou Université, l'établissement scolaire se chargera d'envoyer les informations nécessaires à l'opérateur de formation avant le début de la formation en respectant les délais convenus dans ce protocole.

3.6 Modalités d'inscription

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats potentiels se fait via le site internet www.lf3.be au minimum 1 mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque formation sont également communiqués sur ce site internet.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS, accès aux cours en présentiel, accès à la plateforme LMS et supports compris) pour les éditions 2024 s'élèvent à 350€.
Ces montants sont revus chaque année civile.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.
- L'inscription doit être validée/appuyée par un responsable du club du candidat.
- L'inscription se réalise selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.
- Un dossier de « Présentation - Motivation » doit être déposé téléchargeable sur le site internet de la Ligue www.lf3.be.

Informations sur le dossier de « Présentation - Motivation » :

Dans ce dossier le candidat doit préciser ses motivations et expliquer son projet professionnel en adéquation avec le public cible, le profil de fonction, le cadre d'intervention. Il doit également montrer qu'il dispose du temps nécessaire pour s'investir dans la formation.

Le dossier (3 pages maximum) doit être constituer au minimum des éléments suivants :

1. Expériences professionnelles passées en lien avec la formation.
2. Position actuelle et prévue pendant la période correspondant à la formation
 - Structure ;
 - Position ;
 - Tâche réalisées avec niveau d'autonomie et fréquence ;
 - Sportifs encadrés (âge, niveau ...).
3. Motivation, aspiration à suivre la formation (Pourquoi ? Dans quelle perspective ?).
4. Temps à consacrer pour les activités de la formation.

L'opérateur de formation se réserve le droit d'organiser un entretien de défense s'il le juge nécessaire.

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat introduit sa demande d'inscription en ligne via le site <https://lf3.be/formation-entraîneur-de-triathlon> ou via un autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation dûment complété et envoyé à l'adresse de l'Opérateur, comme repris au point 1 de ce cahier des charges, par voie postale et/ou électronique.
- Via son inscription le candidat atteste
 - avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné ;
 - être en phase avec les modalités d'organisation ;
 - accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Le candidat recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir et du montant à payer.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.
- Les pré-inscriptions sont traitées et validées par ordre de formulaire reçu.
- Les droits d'inscription sont à payer selon les instructions communiquées sur le site internet.

3.6.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive à la formation est conditionnée

- à l'acceptation du dossier complet et
- au paiement des droits d'inscriptions ad hoc selon les instructions communiquées sur le site internet. (<https://lf3.be/formation-entraîneur-de-triathlon>)

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant la date fixée pour le lancement de la première activité de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif à condition que ce soit au minimum 1 mois avant la 1ère activité de la formation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation et l'AG Sport.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive...

- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir point 1.1. « Informations concernant l'AG Sport »).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'opérateur de formation délégataire et de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via ces adresses email : protectiondesdonnees@cfwb.be , secretariat@LF3.be

3.9 Modalités de paiement en ligne

Pas d'application.

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- Etc.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon

méthodologiquement adéquate (suivant une « méthode », une « façon de faire ») aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées sur le terrain) (exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « savoir-faire non techniques » ou encore « savoir-faire comportementaux ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :

L'apprenance est défini comme « un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite. » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁵ liés à l'apprenance.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

⁵ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "**soft-skills**". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

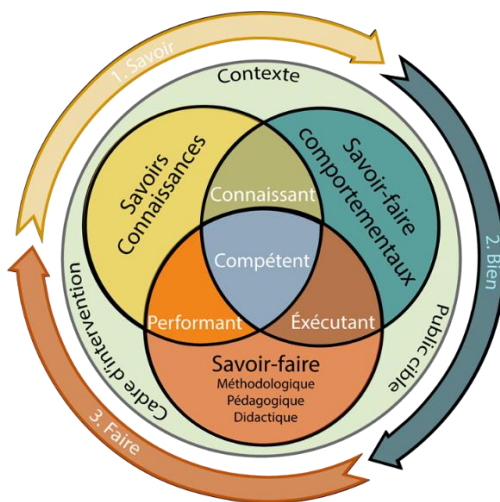
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP⁶, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

⁶ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

✓ Taxonomie des compétences

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Limiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenant	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter , analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer , assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover, provoquer le changement , évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁷ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁸ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁹ :

- C = Concept.s (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁷ LMS = Learning Management Système

⁸ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				
Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses

prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.
-
- ✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

✓ Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques							
Présentiel	113:30	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	127:30	Charge théorique totale	241:00
Synoptique des cours généraux MSEducateur en E-learning							
Présentiel	0:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	56:00	Charge théorique totale	56:00
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspect sécuritaire et préventif	Ethique et déontologie			
CG211 Statut juridique des clubs et des fédérations	CG221 Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG231 Définition des facteurs de la performance sportive	CG241 Prévention des blessures et du geste sportif	CG251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes			
CG212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	CG222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive					
CG213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG223 Mon intervention au cours d'un entraînement	CG233 La "machine humaine" à l'effort					
		CG234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif					
		CG235 Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète					

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques

Présentiel (cours + éval) 113:30:00

Distanciel synchrone 0:00:00

Distanciel asynchrone 70:00:00

Charge théorique totale

183:30:00

Thème 1				Thème 2				Thème 3				Thème 4				Thème 5			
Cadre institutionnel et législatif				Didactique et méthodologie				Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Aspect sécuritaire et préventif				Ethique et déontologie			
Ense/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ense/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ense/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ense/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	Ense/Form S.	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
		2:50:00				24:00:00	3:45:00			6:00:00	20:30:00				2:30:00				2:00:00
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.		38:00:00		Ense/Form S.-F.		2:00:00		Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.			
Eval S.		1:10:00		Eval S.		3:30:00	30:45:00	Eval S.			5:30:00	Eval S.			0:30:00	Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.				Eval S.-F.		40:00:00		Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			4:00:00	Charge théo. travail		105:30:00	34:30:00	Charge théo. travail		8:00:00	26:00:00	Charge théo. travail			3:00:00	Charge théo. travail			2:30:00
Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale			140:00:00	Charge théo. totale			34:00:00	Charge théo. totale			3:00:00	Charge théo. totale			2:30:00
CS210 Ma formation MSEducateur Triathlon				CS221 Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon				CS231 Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon				CS241 Prévention en perfectionnement triathlon				CS251 Sensibilisation aux comportements adéquats du MSÉd triathlon			
Ense/Form S.			0:50:00	Ense/Form S.			0:45:00	Ense/Form S.			4:30:00	Ense/Form S.			2:30:00	Ense/Form S.			2:00:00
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.			
Eval S.			0:10:00	Eval S.			0:15:00	Eval S.			1:00:00	Eval S.			0:30:00	Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:00:00	Charge théo. travail			1:00:00	Charge théo. travail			5:30:00	Charge théo. travail			3:00:00	Charge théo. travail			2:30:00
Charge théo. totale			1:00:00	Charge théo. totale			1:00:00	Charge théo. totale			5:30:00	Charge théo. totale			3:00:00	Charge théo. totale			2:30:00
CS211 Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale				CS222 Programmation en perfectionnement triathlon				TP232.1 Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"											
Ense/Form S.			1:00:00	Ense/Form S.		4:00:00		Ense/Form S.		4:00:00									
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.											
Eval S.			0:30:00	Eval S.		3:30:00		Eval S.											
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.											
Charge théo. travail			1:30:00	Charge théo. travail		7:30:00		Charge théo. travail		4:00:00									
Charge théo. totale			1:30:00	Charge théo. totale			7:30:00	Charge théo. totale			4:00:00								
CS212 Règlement en triathlon				CS223 Perfectionnement NATATION en triathlon				CS233 Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon											
Ense/Form S.			1:00:00	Ense/Form S.		8:00:00		Ense/Form S.			6:00:00								
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.		12:00:00		Ense/Form S.-F.											
Eval S.			0:30:00	Eval S.				Eval S.			1:30:00								
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.											
Charge théo. travail			1:30:00	Charge théo. travail		20:00:00		Charge théo. travail		4:00:00									
Charge théo. totale			1:30:00	Charge théo. totale			20:00:00	Charge théo. totale			7:30:00								
CS224 Perfectionnement CYCLISME en triathlon				CS234 Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon				CS244 Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon											
Ense/Form S.			4:00:00	Ense/Form S.		4:00:00		Ense/Form S.			5:00:00								
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.		8:00:00		Ense/Form S.-F.											
Eval S.				Eval S.				Eval S.			1:30:00								
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.											
Charge théo. travail			12:00:00	Charge théo. travail		12:00:00		Charge théo. travail			6:30:00								
Charge théo. totale			12:00:00	Charge théo. totale			12:00:00	Charge théo. totale			6:30:00								
CS225 Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon				CS235 Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon				CS245 Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon											
Ense/Form S.			4:00:00	Ense/Form S.		4:00:00		Ense/Form S.			5:00:00								
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.		12:00:00		Ense/Form S.-F.											
Eval S.				Eval S.				Eval S.			1:30:00								
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.											
Charge théo. travail			16:00:00	Charge théo. travail		16:00:00		Charge théo. travail			6:30:00								
Charge théo. totale			16:00:00	Charge théo. totale			16:00:00	Charge théo. totale			6:30:00								
CS226 Développement personnel et professionnel				CS236 Préparation athlétique et physique en triathlon				CS246 Préparation athlétique et physique en triathlon											
Ense/Form S.			4:00:00	Ense/Form S.		4:00:00		Ense/Form S.			2:00:00								
Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.				Ense/Form S.-F.			2:00:00								
Eval S.				Eval S.				Eval S.											
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.											
Charge théo. travail			4:00:00	Charge théo. travail		4:00:00		Charge théo. travail			4:00:00								
Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale			4:00:00	Charge théo. totale			4:00:00								
CS227 Le haut potentiel sportif en triathlon				CS228 Stage															
Ense/Form S.			3:00:00	Ense/Form S.															
Ense/Form S.-F.			6:00:00	Ense/Form S.-F.															
Eval S.				Eval S.			0:30:00												
Eval S.-F.				Eval S.-F.															
Charge théo. travail			6:00:00	Charge théo. travail		40:00:00	3:30:00												
Charge théo. totale			9:30:00	Charge théo. totale			70:00:00												

légende	
	Module 100
	Cours Généraux du niveau opérérés par l'Adeps dispensés en E-Learning
	Modules spécifiques dispensés en distanciel asynchrone (E-Learning)
	Modules spécifiques dispensés en présentiel
	Modules spécifiques dispensés en hybride
	Module externalisé dispensé en présentiel

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS221	Distinguer la méthodologie de planification spécifique au perfectionnement en triathlon	2	-
CS222	Appliquer les principes permettant de fixer des objectifs spécifiques au triathlon et adaptés au public cible	-	3
CS223	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement natation	-	3
CS224	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement cyclisme	-	3
CS225	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement course à pieds en triathlon	-	3
CS226	Analyser son mode de fonctionnement, développer sa réflexivité et son niveau d'apprenance	-	4
CS227	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en triathlon en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.	3	-
CS228	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
CS231	Expliquer et analyser le niveau et les exigences de l'activité chez les jeunes C-B-A-Juniors	4	-
CP232.1	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable	3	-
CS233	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la natation en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS234	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) du cyclisme en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS235	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la course à pieds en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS236	Intégrer et appliquer les principes de base de la préparation physique à l'entraînement	-	3
CS241	Construire sa stratégie de prévention au regard des pathologies spécifiques au triathlon et liées au public cible	3	-
CS251	Analyser et appliquer des comportements éthique et déontologique spécifique au triathlon	3	-

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

L'opérateur de formation se réserve le droit de modifier l'ordre et l'agencement présentés ci-dessous pour raisons logistiques.

Cours spécifiques : étalé sur +/- 7 mois		
	Nb de blocs	heures
Formation synchrone. 8 jours en présentiel	4	70
Formation asynchrone E-Learning	3	40
Stage	1	70
Evaluation	1	3,5
TOTAL	9	183,5

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS211	Identifier les éléments de la structure et de l'environnement francophone, national et international en triathlon/duathlon au regard du cadre au sein duquel évolue le public cible visé par cette formation et encadré en club	1	-
CS212	Identifier les règles spécifiques aux compétitions du public cible	1	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3**
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**

CS210 Ma formation MSEducateur Triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:50:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:10:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:00:00
Charge théo. totale	1:00:00		
CS211 Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:30:00
Charge théo. totale	1:30:00		
CS212 Règlement en triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:30:00
Charge théo. totale	1:30:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
voir les pages suivantes

1. Code et titre du module

CS210 Ma formation MSEducateur Triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module 100% en E-learning présente la place de la formation Moniteur Sportif Educateur dans les formations LF3. Pour ce faire, nous passons en revue les éléments indispensables à connaître du cahier des charges de la formation afin de décrire le profil de fonction, le cadre d'intervention et le public cible ainsi que les modalités d'évaluation et les aspects organisationnels correspondants à la session de formation.

Chapitration/parties/sections:

- Présentation de la plaquette
- Profil de fonction
- Public cible
- Cadres d'intervention, d'autonomie et de responsabilité
- Organisation, agencement et ligne du temps de la formation
- Règlements liés aux présences
- Modalités des évaluations
- Présentation et explication du stage et documents associés
- Repartir du PPT MSIni et insister sur Public cible

3. Concepts / Mots-clés

- Organisation
- Evaluation
- Cadre(s)
- Champs de compétences
- Echéances
- Cahier des charges

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Educateur et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.		v						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v	v					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	v		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				v

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:50
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:50	00:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:10	00:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Néant			Tous les modules		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Responsable du secteur de la Formation des cadres de la Ligue et/ou
- Référent pédagogique et/ou administratif de la formation et/ou
- Ingénieur de formation ayant participé à la conception de la formation.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS211 Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il est la suite du module du niveau Moniteur sportif initiateur "CS111 Evolution du triathlon dans le monde et en Belgique". Il est également le prolongement du module "CG211_Statut juridique des clubs et des fédérations".

De manière générale, les différents secteurs de la Ligue en commençant par la Formation des cadres jusqu'au développement du haut niveau en passant par le secteur loisir, le secteur éthique et d'autres secteurs essentiels au bon fonctionnement global de l'activité sont présentés dans ce module.

De manière plus spécifiques et en lien fort avec le niveau de formation MSEducateur, les fonctions du moniteurs et le public cible, des projets particuliers sont également expliqués mais plus en détails. Nous pouvons relever parmi ceux-ci : Le secteur sport de haut niveau, le secteur de l'identification du haut potentiel sportif, le plan stratégique global de la Ligue...

Chapitration/parties/sections:

- Explication des secteurs de la LF3
 - FC
 - Développement haut niveau
 - Loisir
 - Ethique
 - ...
- Projets particuliers :
 - IdHPS
 - SHN
 - Plan stratégique LF3

3. Concepts / Mots-clés

- Secteurs
- IDHPS
- Développement du haut niveau
- Plan stratégique
- Formation des cadres

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les éléments de la structure et de l'environnement francophone, national et international en triathlon/duathlon au regard du cadre au sein duquel évolue le public cible visé par cette formation et encadré en club	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut juridique des clubs et des fédérations	211	*	Néant		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Membre du CA, staff technique ou administratif de la LF3 et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Triathlon en FWB et en Belgique.
- Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS212 Règlement en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il est la suite du module du niveau Moniteur sportif initiateur "CS112_Règlement en triathlon".

Il est conçu pour doter les Moniteurs de triathlon d'une compréhension approfondie des règles qui régissent ce sport multidisciplinaire. L'objectif principal est de les équiper avec les connaissances nécessaires pour adapter efficacement l'entraînement et la préparation de leurs athlètes en vue de maximiser leur performance en compétition tout en assurant leur conformité aux règlements officiels.

Ce module aborde une gamme étendue de sujets, y compris les spécificités des règles relatives aux trois disciplines du triathlon : la natation, le cyclisme et la course à pied. Nous examinerons en détail les aspects techniques, comme les équipements réglementaires, les transitions, ainsi que la conduite à adopter pour éviter les pénalités.

La formation allie théorie et pratique avec des quiz interactifs pour encourager l'application des connaissances. À l'issue de ce module, les Moniteurs seront non seulement capables d'optimiser la préparation de leurs athlètes mais aussi de naviguer efficacement dans les complexités réglementaires du triathlon, assurant ainsi une expérience de compétition équitale, sûre et conforme pour tous les participants.

3. Concepts / Mots-clés

- Conformité
- Pénalités
- Sécurité
- Transition
- Règles
- Catégories

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les règles spécifiques aux compétitions du public cible	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon	221	*
			Sensibilisation aux comportements adéquats du MSEd triathlon	251	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Membre de la commission d'arbitrage de la LF3 et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'arbitrage en compétition francophone et nationale.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Formation arbitrage triathlon dans une fédération reconnue par l'ITU	Dans les 5 dernières années

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	comp. prof.
CS221	Distinguer la méthodologie de planification spécifique au perfectionnement en triathlon	2	-
CS222	Appliquer les principes permettant de fixer des objectifs spécifiques au triathlon et adaptés au public cible	-	3
CS223	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement natation	-	3
CS224	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement cyclisme	-	3
CS225	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement course à pieds en triathlon	-	3
CS226	Analyser son mode de fonctionnement, développer sa réflexivité et son niveau d'apprenance	-	4
CS227	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en triathlon en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.	3	-
CS228	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3

▪ Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 8

▪ Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :

CS210 Ma formation MSEducateur Triathlon				CS224 Perfectionnement CYCLISME en triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			0:50:00	Ens/Form S.	4:00:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	8:00:00		
Eval S.			0:10:00	Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:00:00	Charge théo. travail	12:00:00		
Charge théo. totale	1:00:00			Charge théo. totale	12:00:00		
CS211 Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale				CS225 Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:00:00	Ens/Form S.	4:00:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	12:00:00		
Eval S.			0:30:00	Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:30:00	Charge théo. travail	16:00:00		
Charge théo. totale	1:30:00			Charge théo. totale	16:00:00		
CS212 Règlement en triathlon				CS226 Développement personnel et professionnel			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:00:00	Ens/Form S.	4:00:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00	Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			1:30:00	Charge théo. travail	4:00:00		
Charge théo. totale	1:30:00			Charge théo. totale	4:00:00		
CS227 Le haut potentiel sportif en triathlon				CS228 Stage			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:00:00	Ens/Form S.			30:00:00
Ens/Form S.-F.			6:00:00	Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00	Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.	40:00:00		
Charge théo. travail			3:30:00	Charge théo. travail	40:00:00		30:00:00
Charge théo. totale	9:30:00			Charge théo. totale	70:00:00		

▪ Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS221 Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il est le prolongement, la transposition partielle et contextualisation du module "CG222_Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif".

Nous replaçons donc volontairement la présentation de ce CG222.

La majorité des facteurs déterminants de la performance sportive peuvent être développés et perfectionnés ; ils peuvent aussi être « entraînés ». Ces facteurs sont identifiés dans le module CG231_« Définition des facteurs de la performance sportive ». Le sujet abordé dans ce module CG222_« Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif » vise à apporter aux « moniteurs sportifs », en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra d'intervenir sur ces différents facteurs en respectant les principes clés de planification et de programmation, tant pour le perfectionnement et la consolidation des apprentissages que pour l'entraînement à proprement parler. Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue sont présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs. Ce module fait tout naturellement suite au module CG122_« Ma séance, mon intervention » abordé au niveau Moniteur Sportif Initiateur ».

Ce CS221, permet donc de prolonger la réflexion au regard de la discipline triathlon et au regard du dispositif global de formation MSEDu triathlon et de son agencement conçu expressément sur les concepts et principes vus et développés dans ce module de formation et plus spécifiquement du modèle d'ingénierie de l'entraînement ACRE, Analyser, Concevoir, Réaliser, Evaluer.

Chapitration/parties/sections:

- Introduction et présentation
- Rappel du modèle d'ingénierie de l'Entraînement (ACRE)
- Modèle d'ingénierie de l'Entraînement (ACRE) au regard de la formation MSEDu Triathlon
- Modèle du processus d'accompagnement : Regard réflexif

3. Concepts / Mots-clés

- Ingénierie
- Organisation
- Entraînement
- Modèle
- Entraînement
- ACRE

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer la méthodologie de planification spécifique au perfectionnement en triathlon		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			√		√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
							√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:45	00:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:15	00:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	222	***	Tous les modules		**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon. - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Master en Education Physique. Option "Entraînement du sportif"	-

1. Code et titre du module

CS222 Programmation en perfectionnement triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Le module "Programmation en perfectionnement triathlon" est dispensé en présentiel.

Il est conçu pour équiper les moniteurs avec des compétences avancées en matière de planification et de gestion de l'entraînement. À travers ce module, les participants apprendront à élaborer des programmes d'entraînement personnalisés qui prennent en compte l'analyse détaillée des besoins individuels de l'athlète. La formation soulignera l'importance de la collaboration entre l'entraîneur et l'athlète dans la définition des objectifs, assurant ainsi l'adhésion et la motivation nécessaires à la progression.

Les entraîneurs seront initiés à une gamme d'exemples de programmation "clés en main" qui serviront de base pour développer des stratégies adaptées à chaque saison, semaine et cycle d'entraînement. L'inclusion des jeunes athlètes dans le processus décisionnel sera explorée, soulignant l'importance de leur engagement dans les choix de compétitions et d'objectifs.

Des outils de pointe pour la planification et le suivi, tels que Nolio et TrainingPeaks, seront présentés, permettant aux entraîneurs de suivre précisément le développement de leurs athlètes. Des méthodes pour préparer des séances d'entraînement intégrant des instructions techniques, des images, et des directives d'intensité seront également détaillées.

Enfin, le module abordera l'usage d'outils variés, y compris numériques et tableaux blancs, pour enrichir et varier les interventions pédagogiques, assurant une expérience d'entraînement dynamique et efficace pour l'athlète.

Chapitration/parties/sections:

- Partage d'exemples de préparation "clef sur porte"
- Fixation des objectifs (avec l'athlète, en cohérence à ANALYSE) avec implication des athlètes
- Sensibilisation à impliquer les jeunes dans les choix
- Les incontournables à mentionner sur une préparation (timing, image, consigne technique, intensité, ...)
- Programmation d'une saison, une semaine, un bloc, ...
- Les outils pour programmer et faire monitoring (nolio, training peaks, ...)
- Les canevas et outils existants pour préparer un exercice ou une séance
- Les outils utiles (tableaux blancs, numériques, ...) pour diversifier son intervention (outils numériques et pédagogie mobilisation)

3. Concepts / Mots-clés

- Analyse
- Performance
- Monitoring
- Outils
- Implication
- Programmation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes permettant de fixer des objectifs spécifiques au triathlon et adaptés au public cible							✓	
	Construire une programmation au regard d'une analyse préalable							✓	
Micro	Discerner l'importance d'impliquer les jeunes dans le choix des courses et des objectifs poursuivis		✓						
	Discerner les outils utiles pour concevoir la programmation et/ou son monitoring		✓						
	Identifier les éléments incontournables d'une préparation de séance et ou d'exercices au regard de la programmation	✓							
	Distinguer les canevas et outils existants pour concevoir un exercice ou une séance au regard de la programmation		✓						
	Distinguer les outils utiles pour diversifier et apporter une plus value à son intervention		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓		✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	✓		✓		✓			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
					✓			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
	✓		✓					
Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				04:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00			02:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	02:00		02:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				03:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
03:30			03:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE COMBINÉE (ÉCRITE + ORALE):

Cette évaluation est une évaluation intégrée des CS222, CS223, CS224 et CS225.

Le candidat défend pendant +/- 0h45 devant un jury une analyse d'un cas clinique soumis qu'il aura préparé durant 2h30. Les détails du protocole se trouvent dans la grille d'évaluation.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A (Cf. grille)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	*	Tous les modules des thématiques 2 et 3		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 salle de classe

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Être détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon.
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-



Evaluation combinée et intégrée CS222 - CS223 - CS224 - CS225

Programmation & perfectionnement Natation - Cyclisme - Course à pied en triathlon

Ligue Francophone
Triathlon

Le candidat prépare son cas clinique durant 2h30 d'examen écrit et il disposera ensuite de 30-45' à l'oral.

Lors de l'examen, le candidat aura :

Protocole >>

- > des données de tests à analyser et interpréter
- > Une ou x vidéos d'activité (natation, vélo, course à pied, transition) à analyser
- > Une programmation annuelle à faire en détaillant les objectifs et intentions d'un bloc au regard des priorités et résultats
- > Construire une séance "type" qui reflète la mobilisation du/d'un objectif prioritaire faisant partie du bloc en première semaine

Candidat évalué :

Contexte :

Evaluateurs :

Lieu :

Date : / /

Cas clinique présenté :

	Critères d'évaluation	Éléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, barrer le manquement)	Echelle d'appréciation					Remarques / observations particulières	
				NA	EVA	A	AM	TOTAL		
Démontrer sa capacité d'appliquer les principes permettant de fixer des objectifs spécifiques au triathlon et adaptés au public cible, de construire et justifier sa programmation au regard de l'analyse préalable et d'appliquer les principes méthodologiques/didactiques spécifiques aux disciplines en triathlon.	Analyser & Evaluer	1 Applique les principes méthodologiques d'analyse des données de tests	Clarté - Pertinence - Cohérence	0	2	3	5	AM > 18 A > 13 et + EVA > 7 et + NA < 7		
		2 Analyse cohérente avec les modules théoriques CS231, CS233, CS234, CS235 et les spécificités de la discipline	Pertinence - Qualité - Précision	2	4	6	10			
		3 Analyse technique et tactique de l'activité	Pertinence - Qualité - Précision	1	2	3	5			
		4 Explique ses analyses	Concision - Clarté - Complétude	0	2	3	5			
	Fixer des objectifs	5 Applique les principes méthodologiques	Clarté - Pertinence - Cohérence	0	1	2	4			
		6 Discerne les priorités	Cohérence	1	2	4	6			
		7 Justifie ses choix au regard de la théorie et du contexte du cas clinique	Clarté - Cohérence - Qualité - Précision	1	4	6	10		AM > 15 A > 10 et + EVA > 5 et + NA < 5	
	Concevoir	9 Identifie les outils utiles pour programmer	Cohérence - Pertinence	0	1	2	4			
		10 Construit une programmation adaptée à la commande	Cohérence - Pertinence - Précision - Clarté	3	5	7	13			
	Réaliser	11 Construit un exercice spécifique en lien avec le thème du cas clinique et adapté à l'analyse	Cohérence - Pertinence - Précision - Clarté	1	3	4	8		AM > 18 A > 13 et + EVA > 7 et + NA < 7	
		13 Identifie les éléments didactiques et outils incontournables pour le passage à l'action	Cohérence - Pertinence	1	2	3	5			
		14 Est capable de réaliser et expliquer une démonstration à sec en natation	Qualité - Précision - Clarté	1	4	6	10		AM > 11 A > 8 et + EVA > 4 et + NA < 4	
	TOTAL									

Règles pour globalisation et seuil de réussite		Seuil minimal de réussite = A
AM	Si Min 3 AM et pas EVA ni NA	Acquis avec une certaine Maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
A	Si Min A aux 4 critères	Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
EVA	Si Min 1 EVA et pas de NA	En Voie d'Acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
NA	Si Min 1 NA	Non Acquis - Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.

1. Code et titre du module

CS223 Perfectionnement NATATION en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Le module "Perfectionnement natation en triathlon" est dispensé en présentiel.

Dans le cadre du perfectionnement en triathlon, ce module de formation réparti en plusieurs sessions, est conçu pour équiper les entraîneurs avec des compétences avancées en natation, transitions, et modalités spécifiques du triathlon. Les participants seront immergés dans un environnement d'apprentissage mixte alliant théorie en salle de classe et pratique intensive en piscine et à sec.

Le module aborde des techniques méthodologiques pour utiliser efficacement les résultats de tests spécifiques, permettant une personnalisation poussée des entraînements et une préparation compétitive fine. Les entraîneurs apprendront à construire et adapter des exercices en considération des besoins individuels, qu'il s'agisse d'eau libre ou de bassin, renforçant la spécificité de chaque discipline.

Des démonstrations pratiques renforceront la compréhension des techniques de nage. L'analyse tactique et technique viendra compléter le profil d'accompagnement de l'athlète, en associant les retours des tests de terrain pour affiner les objectifs d'entraînement. La formation est particulièrement attentive aux transitions natation-cyclisme, ainsi qu'à la préparation pour des épreuves variées telles que le Swin Run, Swin Bike, et Aquathlon.

Le volet matériel du module fournira aux entraîneurs les connaissances nécessaires pour choisir, utiliser et maintenir l'équipement de pointe essentiel au perfectionnement en natation pour le triathlon.

Chapitration/parties/sections:

- Principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition
- Adaptation des exercices proposés et des séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice
- Adaptation des exercices, d'une séance et d'un bloc spécifique natation au regard des besoins du public cible et du contexte (eau libre et bassin)
- Démonstrations à sec des techniques de nage enseignées
- L'utilisation des résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail
- Aspects tactiques et techniques d'un athlète du public cible en situation de compétition et/ou d'entraînement
- La construction des exercices et des séances spécifiques aux transitions natation-cyclisme et leur adaptation aux besoins du public et de l'environnement
- Adaptation et diversification des exercices et de la séance aux spécificités du Swin Run, Swin Bike et Aquathlon
- Décryption et manipulation du matériel spécifique au perfectionnement natation en triathlon utile à l'entraînement et en course

3. Concepts / Mots-clés

- Personnalisation
- Transitions
- Technique et tactique
- Didactique
- Tests spécifiques
- Matériel et équipement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement natation							v	
Micro	Appliquer les principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition							v	
	Construire avec méthodologie et adapter des exercices, une séance et un bloc spécifique natation au regard des besoins du public cible et du contexte (eau libre et bassin)							v	
	Exécuter des démonstrations à sec des techniques de nage enseignées						v		
	Analyser les résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail								v
	Analyser les aspects tactiques et techniques d'un athlète du public cible en situation de compétition et/ou d'entraînement								v
	Adapter les exercices proposés et les séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice								v
	Construire des exercices et des séances spécifiques aux transitions natation-cyclisme et les adapter aux besoins de son public et de l'environnement							v	
	Adapter et diversifier ses exercices et sa séance aux spécificités du Swin Run, Swin Bike et Aquathlon								v
Décrire et manipuler le matériel spécifique au perfectionnement natation en triathlon utile à l'entraînement et en course							v		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	√	√					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	√	√		

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√		√				

□

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
08:00			08:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE COMBINÉE (ECRITE + ORALE):

Cette évaluation est une évaluation intégrée des CS222, CS223, CS224 et CS225.

Le candidat défend pendant +/- 0h45 devant un jury une analyse d'un cas clinique soumis qu'il aura préparé durant 2h30. Les détails du protocole se trouve dans la grille d'évaluation.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A (Cf. grille)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	222	*	Programmation en perfectionnement triathlon	232	*
Mon intervention au cours d'un entraînement	223	*	Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon	233	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Matériel spécifique à la pratique
	1 salle de classe et 1 piscine

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique en natation au triathlon du public cible. - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS224 Perfectionnement CYCLISME en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est dispensé en présentiel.

Le module "Perfectionnement CYCLISME en triathlon" est conçu pour équiper les moniteurs de triathlon avec les compétences avancées nécessaires pour optimiser les performances cyclistes de leurs athlètes. Ce programme réparti en plusieurs sessions, allie théorie et pratique pour aborder les nuances du cyclisme dans un contexte de triathlon. Chaque session associe discussions sur des principes méthodologiques et didactiques et application sur le terrain - laboratoire, route, bois - et se conclut.

Les participants apprendront à conduire et analyser des tests spécifiques adaptés à leurs athlètes pour personnaliser l'entraînement et la stratégie de compétition. Une attention particulière sera accordée à l'adaptation des vélos et au bike fitting, pour garantir une mécanique corporelle optimale et réduire les risques de blessure. Ils exploreront l'utilisation des laboratoires pour affiner les techniques et tactiques, et comment traduire les résultats des tests en plans d'entraînement ciblés.

Un moment sera consacré à l'entretien et au réglage du vélo, essentiels à la performance et à la sécurité des triathlètes. Les entraîneurs développeront des exercices et séances pour les transitions cyclisme-course à pied, ainsi que des méthodes pour diversifier l'entraînement grâce au VTT et au duathlon.

Finalement, une maîtrise approfondie du matériel de cyclisme en triathlon sera acquise, permettant aux entraîneurs d'être efficaces tant à l'entraînement qu'en compétition.

Chapitration/parties/sections:

- Principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition
- L'utilisation du laboratoire
- Adaptation des exercices proposés et des séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice
- Adaptation des exercices, d'une séance et d'un bloc spécifique cyclisme au regard des besoins du public cible et du contexte (Home trainer, route, bois ...)
- L'utilisation des résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail
- Aspects tactiques et techniques d'un athlète du public cible en situation de compétition et/ou d'entraînement
- La construction des exercices et des séances spécifiques aux transitions cyclisme-course à pied et leur adaptation aux besoins du public et de l'environnement
- Adaptation et diversification des exercices et des séances par des entraînements croisés (VTT, route, ...) et le duathlon
- Description et manipulation du matériel spécifique au perfectionnement cyclisme en triathlon utile à l'entraînement et en course
- Les gestes de base d'entretien et de réglage du vélo au regard du profil du triathlète
- Adaptations BIKEFITTING

3. Concepts / Mots-clés

- Matériel spécialisé
- Entraînement croisé
- Entretien et réglage
- Tactique et technique
- Didactique
- Tests spécifiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement cyclisme							✓	
Micro	Appliquer les principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition							✓	
	Construire avec méthodologie et adapter des exercices, une séance et un bloc spécifique cyclisme au regard des besoins du public cible et du contexte (Home trainer, route, bois, ...)							✓	
	Exécuter les gestes de base d'entretien et de réglage du vélo au regard du profil du triathlète						✓		
	Analyser les résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail								✓
	Analyser les aspects tactiques et techniques d'un athlète du public cible en situation de compétition et/ou d'entraînement								✓
	Adapter les exercices proposés et les séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice								✓
	Construire des exercices et des séances spécifiques aux transitions cyclisme-course à pieds et les adapter aux besoins de son public et de l'environnement							✓	
	Intégrer des tâches de diversification du cyclisme (VTT, ...), d'entraînements croisés et de duathlon								✓
	Manipuler et décrire le matériel spécifique au perfectionnement cyclisme en triathlon utile à l'entraînement et en course							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√	√		√	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√		√			

□

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				12:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00			04:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
08:00			08:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE COMBINÉE (ECRITE + ORALE):

Cette évaluation est une évaluation intégrée des CS222, CS223, CS224 et CS225.

Le candidat défend pendant +/- 0h45 devant un jury une analyse d'un cas clinique soumis qu'il aura préparé durant 2h30. Les détails du protocole se trouve dans la grille d'évaluation.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A (Cf. grille)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	222	*	Programmation en perfectionnement triathlon	232	*
Mon intervention au cours d'un entraînement	223	*	Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon	234	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Matériel spécifique à la pratique
	1 salle de classe et 1 espace permettant la pratique spécifique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique au cyclisme au triathlon du public cible. - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS225 Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est dispensé en présentiel.

Il s'articule autour d'une pédagogie avancée conçue pour élever les compétences des entraîneurs de triathlon. Il vise à aiguiser l'expertise dans l'entraînement spécifique à la course à pied, en accentuant l'importance d'une méthodologie ciblée et de pratiques didactiques pour répondre précisément aux besoins de l'athlète. Le module inculque comment mener et interpréter des évaluations sur mesure, élaborer des entraînements adaptés à divers environnements (piste, route, bois), et maîtriser des techniques pédagogiques pour transmettre efficacement des compétences tactiques et techniques.

Les entraîneurs apprendront à adapter les séances en fonction des résultats de tests, à construire des programmes spécifiques pour le duathlon et les enchaînements multiples, et à intégrer la diversification dans l'entraînement par des disciplines croisées. Une attention particulière est portée à l'utilisation et à la manipulation de matériel de pointe pour le perfectionnement des athlètes.

La formation est conçue pour être immersive et interactive, comprenant des alternances entre théorie, pratique, débriefing et d'analyse.

Chapitration/parties/sections:

- Principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition
- L'utilisation du laboratoire
- Adaptation des exercices proposés et des séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice
- Adaptation des exercices, d'une séance et d'un bloc spécifique course à pied au regard des besoins du public cible et du contexte (piste, route, bois ...)
- Démonstrations des éducatifs et gammes techniques de course à pied
- L'utilisation des résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail
- Aspects tactiques et techniques d'un athlète du public cible en situation de compétition et/ou d'entraînement
- La construction des exercices et des séances spécifiques duathlon et multi-enchaînements et leur adaptation aux besoins de son public et de l'environnement
- Adaptation et diversification des exercices et des séances par des entraînements croisés (biathlon, ...)
- Description et manipulation du matériel spécifique au perfectionnement course à pied en triathlon utile à l'entraînement et en course

3. Concepts / Mots-clés

- Matériel
- Entraînement croisé
- Didactique
- Tactique et technique
- Démonstrations
- Tests spécifiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes méthodologiques et didactiques spécifiques au perfectionnement course à pieds en triathlon							✓	
	Appliquer les principes permettant de faire passer les tests spécifiques adaptés au public cible et de les analyser en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition							✓	
	Construire avec méthodologie et adapter des exercices, une séance et un bloc spécifique course à pied au regard des besoins du public cible et du contexte (Piste, route, bois, ...)							✓	
	Exécuter des démonstrations des éducatifs et gammes techniques de course à pied						✓		
	Analyser les résultats des tests de terrain adaptés au public cible en vue de cibler les priorités/objectifs d'entraînement ainsi que les zones de travail								✓
Micro	Analyser les aspects tactiques et techniques d'un athlète en situation de compétition et/ou d'entraînement								✓
	Adapter les exercices proposés et les séances au regard de l'analyse d'un test ou d'un exercice								✓
	Construire des exercices et des séances spécifiques duathlon et multi-enchaînements en vue de les adapter aux besoins de son public et de l'environnement							✓	
	Intégrer des tâches de diversification de la course à pied avec des entraînements croisés (biathlon, ...)								✓
	Décrire et manipuler le matériel spécifique au perfectionnement course à pied en triathlon utile à l'entraînement et en course							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓	✓		✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓	✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			✓		✓			

□

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				16:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00			04:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE COMBINÉE (ECRITE + ORALE):

Cette évaluation est une évaluation intégrée des CS222, CS223, CS224 et CS225.

Le candidat défend pendant +/- 0h45 devant un jury une analyse d'un cas clinique soumis qu'il aura préparé durant 2h30. Les détails du protocole se trouve dans la grille d'évaluation.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- NA : Non Acquis – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A (Cf. grille)

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	222	*	Programmation en perfectionnement triathlon	232	*
Mon intervention au cours d'un entraînement	223	*	Facteurs de performance en perfectionnement COURSE A PIED en triathlon	235	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Matériel spécifique à la pratique
	1 salle de classe et 1 espace permettant la pratique spécifique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique à la course à pied au triathlon du public cible. - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS226 Développement personnel et professionnel

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module de formation est dispensé en présentiel.

Le développement personnel est, comme son nom le laisse penser, une pratique plutôt associée à l'individu qu'au monde de l'entraînement sportif. Pourtant, le développement personnel a beaucoup de choses à apporter au monde de l'entraînement sportif. Nous parlons donc de développement personnel professionnel. Il influence positivement chacun des aspects de la vie de l'entraîneur, qui eux-mêmes s'influencent positivement en retour. Le développement personnel peut donc être utilisé comme un outil professionnel permettant de mieux se connaître en tant qu'entraîneur, d'évaluer et renforcer ses compétences professionnelles, de réfléchir à ses aspirations, de se fixer des objectifs, de développer ses compétences intra et interpersonnelles menant à l'épanouissement personnel ...

L'épanouissement personnel conduit à une meilleure relation avec soi-même ainsi qu'à de meilleures relations avec les autres, ce qui se traduit par de meilleures performances professionnelles en tant que Moniteur.

Le parcours d'un Entraîneur passe par différents stades. Chaque Moniteur a la possibilité et le pouvoir d'agir positivement sur son évolution personnelle professionnelle. Pour cela, il faut mettre en place les actions concrètes pour continuer et accélérer ce processus d'évolution et donc en finalité être plus performant dans son rôle d'Entraîneur. L'utilisation d'une stratégie claire et un accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions sont les piliers de cette démarche.

Chapitration/parties/sections:

- Importance du développement professionnel personnel
- Pratiquer l'autoréflexivité dans son contexte
- Les compétences intra et interpersonnelles du MSEDucateur triathlon
- Les compétences du MSEDucateur (repartir des RAA)
 - Identifier les compétences indispensables
 - Se situer pour chaque ou RAA du référentiel
 - Se situer sur les items de la grille d'évaluation du stage
- Utilisation d'outils pour apprécier son niveau de compétence
- Les stratégies concrètes de développement de compétences
- Identifier ses points forts et ses points d'amélioration
- Concevoir un plan d'actions personnel

3. Concepts / Mots-clés

- Connaissance de soi
- Planification
- Actions
- Personnel
- Professionnel
- Compétences

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser son mode de fonctionnement, développer sa réflexivité et son niveau d'apprenance								√
	Construire un plan personnel de développement							√	
Micro	Analyser (seul et en staff) sa démarche au regard des facteurs de performances							√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
			√					
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
04:00			04:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE METHODOLOGIQUES & COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit fournir un travail sous les modalités présentées par le formateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Tous les modules		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) en Education Physique ou Sciences de la motricité.
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en sciences humaines et sociales (avec expériences utiles)
- Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du développement personnel professionnel.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS227 Le haut potentiel sportif en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module de formation est un module "hybride" (E-learning et présentiel).

Le métier de moniteur en triathlon nécessite la réalisation de tâches diverses qui demandent une spécialisation de plus en plus importante. La tâche qui attire notre attention dans ce module est la tâche liée à la détection du talent ou encore mieux dit « l'estimation du potentiel ». Le moniteur a à sa charge un certain nombre de sportifs. Il lui appartient donc de repérer la motivation de chacun d'entre eux mais aussi d'identifier au plus tôt le potentiel de chacun, afin de découvrir les talents de demain et de permettre la mise en place aux bons moments de moyens maximisant les chances d'atteindre le haut niveau.

Dans la première partie en E-learning, sont présentés un ensemble d'éléments et de concepts qui permettent de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès au haut niveau.

Un point d'attention important sera consacré à la définition des indices du HN à travers l'évaluation des facteurs de performance.

A partir de ces indices, le moniteur sera capable de repérer un athlète à haut potentiel et de l'aider individuellement et collectivement dans sa progression.

La partie en présentiel consiste en une observation participative lors d'un "rassemblement Haut Potentiel LF3" organisée par LF3 pour ses athlètes faisant partie du projet.

Chapitration/parties/sections:

- Présentation du projet global d'identification de la Ligue
- Système de gestion complète du potentiel sportif
- De l'identification du potentiel à l'expression du talent
- Modélisation d'un système complet, sain, équitable et efficace d'identification et de développement du potentiel
- Intérêts de l'identification et du développement du potentiel et questionnements
- Les notions de valeurs, d'éthique et de morale en lien avec l'identification
- Place de la génétique
- L'identification par l'expérience et l'expertise de "l'évaluateur" (oeil du maquignon)
- Les biais cognitifs lors de l'évaluation
- DLTA au triathlon (vision belge sur base du modèle canadien)
- Les notions d'âge
- Facteurs de performance à évaluer (Attention CS231)
- Facteur particulier : l'entraînabilité
- Facteur particulier : l'environnement

3. Concepts / Mots-clés

- Estimation
- Evaluation
- Facteurs de performance
- Ethique
- Potentiel
- Les concepts liés à l'âge

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en triathlon en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur.			√					
Micro	Décrire et appliquer les tests pour les hauts potentiels en triathlon		√						
	Appliquer les principes permettant d'identifier les hauts potentiels sportifs							√	
	Appliquer des stratégies de développement et d'accompagnement des hauts potentiels							√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√		√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				9:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:00:00	3:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00:00			06:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE METHODOLOGIQUES & COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit fournir un travail sous les modalités présentées par le formateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	**	Tous les modules de la thématique 3 MSEdu		*
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 16 candidats
Matériel	Matériel de bureautique Un rassemblement HP LF3

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Etre détenteur des CG Adeps du niveau MS Entraîneur - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de sispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS228 Stage

2. Résumé / présentation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Expérience
- Convention
- Préparation
- Encadrement public cible
- Rapport d'expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation							✓	
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel							✓	
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience							✓	
	Construire des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travaux futures							✓	
	Construire un rapport de stage permettant de,prendre du recul en vue d'analyser sa pratique							✓	
	Exécuter les principes d'animation des séances spécifiques au public cible en perfectionnement triathlon						✓		
	Appliquer la méthodologie d'encadrement des échauffements spécifiques à chaque discipline							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓				✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓						✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				70:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		30:00:00	30:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
40:00:00			40:00:00	

8. Critères d'évaluation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES » et plus spécifiquement la section "Modalités d'évaluation du stage"

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Tous les modules de la formation MS Initiateur en tir à l'arc		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 Maître de stage dans un club pour 1 stagiaire
Matériel	

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS231	Expliquer et analyser le niveau et les exigences de l'activité chez les jeunes C-B-A-Juniors	4	-
TP232.1	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable	3	-
CS233	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la natation en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS234	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) du cyclisme en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS235	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la course à pieds en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition	3	-
CS236	Intégrer et appliquer les principes de base de la préparation physique à l'entraînement	-	3

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 6**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**

CS231				CS234			
Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon				Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			4:30:00	Ens/Form S.			5:00:00
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.			1:00:00	Eval S.			1:30:00
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			5:30:00	Charge théo. travail			6:30:00
Charge théo. totale		5:30:00		Charge théo. totale		6:30:00	
TP232.1				CS235			
Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"				Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	4:00:00			Ens/Form S.			5:00:00
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.			
Eval S.				Eval S.			1:30:00
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	4:00:00			Charge théo. travail			6:30:00
Charge théo. totale		4:00:00		Charge théo. totale		6:30:00	
CS233				CS236			
Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon				Préparation athlétique et physique en triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			6:00:00	Ens/Form S.	2:00:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.			1:30:00	Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail			7:30:00	Charge théo. travail	4:00:00		
Charge théo. totale		7:30:00		Charge théo. totale	4:00:00	4:00:00	

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir pages suivantes**

1. Code et titre du module

CS231 Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module 100% en E-learning.

Le module "Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon" s'articule autour de l'identification, de l'évaluation et de l'amélioration des compétences pour les entraîneurs œuvrant auprès d'athlètes en triathlon.

Ce programme vise à outiller les moniteurs avec des connaissances approfondies et spécifiques pour les catégories jeunes C-B-A-Juniors, en considérant les niveaux et les exigences distinctes de l'activité. Une attention particulière est accordée à l'analyse des divers publics potentiels, avec une intégration méthodique des caractéristiques uniques des sportifs à haut potentiel et du public féminin, afin d'ajuster les méthodes d'entraînement en conséquence.

Les participants apprendront à identifier et expliquer des tests de performance pertinents, adaptés aux différents groupes d'âge en phase de perfectionnement. En outre, ils acquerront la compétence d'identifier les paramètres clés dans le suivi d'un triathlète en développement.

Un focus essentiel est mis sur la physiologie de l'effort et les aspects neuro-musculaires, permettant d'optimiser les composantes de l'entraînement telles que l'endurance, la force, la vitesse, la souplesse et la coordination. Parallèlement, le module couvre les principes de la nutrition sportive, cruciaux pour soutenir et améliorer la capacité de l'athlète à s'entraîner efficacement et à récupérer.

Ces connaissances permettront aux entraîneurs de développer des programmes d'entraînement holistiques, personnalisés et scientifiquement fondés, promouvant ainsi l'excellence.

Chapitration/parties/sections:

- Rappels des clefs du CG231
- Analyse de l'activité triathlon sous le regard des facteurs de la performance
- Analyse des particularités des hauts potentiels
- Analyse des particularités du public féminin
- Analyse des particularités de l'âge du public
- Paramètres incontournables dans le processus d'accompagnement d'un triathlète en perfectionnement
- principaux concepts de physiologie de l'effort qui permettent d'optimiser l'entraînement en perfectionnement triathlon
- Principaux concepts neuro-musculaires qui permettent d'optimiser l'entraînement en perfectionnement triathlon
- Principaux concepts nutritionnels qui permettent d'optimiser l'entraînement

3. Concepts / Mots-clés

- Facteurs de la performance
- Métabolique
- Test
- Neuro-musculaire
- Particularités
- Analyse

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer et analyser le niveau et les exigences de l'activité chez les jeunes C-B-A-Juniors				√				
	Analyser et intégrer les particularités des différents publics potentiels				√				
Micro	Analyser et intégrer les particularités du public haut potentiel sportif au sein de sa pratique d'éducateur				√				
	Analyser et intégrer les particularités du public féminin au sein de sa pratique d'éducateur				√				
	Identifier et expliquer des tests des facteurs de performances adaptés à la tranche d'âge ciblée en perfectionnement		√						
	Identifier les paramètres incontournables à analyser dans le processus d'accompagnement d'un triathlète en perfectionnement		√						
	Expliquer les principaux concepts de physiologie de l'effort et neuro-musculaires qui permettent d'optimiser l'entraînement (Endurance, force, vitesse, souplesse, coordination) en perfectionnement triathlon			√					
	Identifier les principaux concepts nutritionnels qui permettent d'optimiser l'entraînement		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	v							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			v		v			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
							v	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				04:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		04:30	04:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*		227	**
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*	Tous les modules de la thématique 3		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Etre détenteur des CG Adepts du niveau MS Entraîneur
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation et de l'encadrement de l'entraînement spécifique au triathlon.
- Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

TP232.1 Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"

2. Résumé / présentation

Ce module en format « TP » (Travaux Pratiques) est le prolongement des cours généraux des niveaux MS Initiateur et MS Educateur.

Il a pour première vocation de poser des bases pratiques pour le développement de la capacité de l'éducateur/rice sportif.ve à pouvoir mettre en place un climat émotionnel et motivationnel propice au développement harmonieux des athlètes qu'il encadre. Plus grande sera cette harmonie, meilleur sera le développement, et plus belle sera l'expérience sportive.

A partir d'expériences personnelles et de divers enrichissements (partage de bonnes pratiques, référencement à des concepts théoriques, ...), l'objectif de ce workshop est de confronter chaque participant.e à une première série d'applications quotidiennes lui permettant d'optimiser tant sa pratique d'éducateur sportif que l'environnement au sein duquel il/elle évolue avec ses athlètes.

Cette première expérience de type « workshop » relativement réduite dans le temps et dans les concepts abordés devra bien entendu être poursuivie, renforcée, notamment par une réflexion permanente sur la dimension psycho-émotionnelle de ses pratiques « d'entraîneur » recontextualisées dans la multidimensionnalité de ses actions ... Il conviendra aussi que chacun /chacune continue à se développer personnellement dans ce très vaste mais ô combien important domaine ...

3. Concepts / Mots-clés

- Climat motivationnel
- Climat émotionnel
- Dimension psycho-émotionnelle
- Gestion de soi
- Continuum de la motivation
-

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√		√	√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
04:00			04:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

□ □ □ □ □ □ □ □

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE METHODOLOGIQUES & COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit participer à un autre TP organisé par une autre fédération avec l'accord de la LF3.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	232	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe disposée en îlots

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir validé le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS233 Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module 100% en E-learning.

Ce module axé sur la discipline de la natation, plonge dans l'étude approfondie des techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et des aspects matériels, afin de personnaliser l'entraînement et la compétition selon les capacités et besoins spécifiques de chaque athlète.

Les moniteurs seront équipés pour identifier précisément les facteurs clés de performance et pourront discerner les exigences uniques inhérentes à chaque triathlète. Ils acquerront également la compétence de distinguer les caractéristiques techniques et biomécaniques, métaboliques et neuro-musculaires critiques pour l'avancement des compétences en natation. En complément, une connaissance approfondie des équipements adaptés sera transmise pour affiner davantage la préparation des athlètes. Des tests de performance spécifiques à la natation seront analysés, permettant aux entraîneurs de comprendre et d'appliquer des données chronométriques pertinentes, et de les intégrer dans un régime d'entraînement visant à maximiser le potentiel de chaque nageur. Ce module garantit que les entraîneurs puissent concevoir un programme qui reflète les dernières recherches et tendances dans le perfectionnement de la natation en triathlon.

Chapitration/parties/sections:

- Les facteurs de performance en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible
- Les principaux tests des facteurs de performances spécifiques à la natation et adaptés au public cible
- Les références chronométriques spécifiques à la natation au regard du public cible

3. Concepts / Mots-clés

- Exigences spécifiques
- Equipement
- Références chronométriques
- Caractéristiques
- Tests spécifiques
- Facteurs spécifiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la natation en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition			√					
Micro	Identifier et discerner les facteurs de performance en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement natation en triathlon en fonction du public cible		√						
	Analyser et expliquer des tests des facteurs de performances spécifiques à la natation et adaptés au public cible			√					
	Citer et distinguer les références chronométriques spécifiques à la natation au regard du public cible		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			√		√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
							√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				06:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		06:00	06:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:30	01:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	231	*
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*	Perfectionnement NATATION en triathlon	223	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEDucateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique en natation au triathlon du public cible.
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS234 Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module 100% en E-learning.

Il est conçu afin que les moniteurs affinent leurs compétences en coaching cycliste au sein du triathlon. À travers une approche scientifique et personnalisée, ce cours met l'accent sur l'analyse des spécificités techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles du cyclisme adaptées aux différents profils d'athlètes.

Les moniteurs acquerront la compétence à identifier et à optimiser les facteurs de performance en fonction des besoins uniques de chaque triathlète, en tenant compte de leur discipline et niveau d'expertise. Une attention particulière sera portée à la distinction des caractéristiques techniques et biomécaniques essentielles au perfectionnement, ainsi qu'aux exigences métaboliques et neuro-musculaires qui sous-tendent l'endurance et la puissance cycliste.

Le module propose une étude approfondie des caractéristiques et besoins matériels spécifiques à la discipline du cyclisme dans le contexte du triathlon, permettant ainsi aux moniteurs de faire des choix éclairés en matière d'équipement. De plus, ils apprendront à analyser et interpréter des tests de performance ciblés pour le cyclisme et à utiliser des données chronométriques précises afin d'ajuster les programmes d'entraînement.

Ce cours vise à doter les moniteurs de compétences analytiques avancées pour une préparation compétitive pointue, avec une méthodologie d'entraînement individualisée pour propulser leurs athlètes vers l'excellence.

3. Concepts / Mots-clés

- Exigences spécifiques
- Equipement
- Références chronométriques
- Caractéristiques
- Tests spécifiques
- Facteurs spécifiques

Chapitration/parties/sections:

- Les facteurs de performance en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible
- Les principaux tests des facteurs de performances spécifiques au vélo et adaptés au public cible
- Les références chronométriques spécifiques au vélo au regard du public cible

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) du cyclisme en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entraînement et en compétition			√					
Micro	Identifier et discerner les facteurs de performance en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible		√						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement cyclisme en triathlon en fonction du public cible		√						
	Analyser et expliquer des tests des facteurs de performances spécifiques au cyclisme et adaptés au public cible			√					
	Citer et distinguer les références chronométriques spécifiques au vélo au regard du public cible		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre		
						√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livres, revue, article, ...	
	√	√	√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non							
	√								
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√								
Type.s	Formative		Sommativ			Certificative			
			√			√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle		
							√		
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle	
								√	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				05:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		05:00	05:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:30	01:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	231	*
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*	Perfectionnement VELO en triathlon	224	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique au cyclisme au triathlon du public cible.
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS235 Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module 100% en E-learning.

Il est conçu pour outiller les moniteurs de triathlon de haut niveau avec les compétences analytiques et pratiques nécessaires pour optimiser la performance de leurs athlètes. Ce module approfondira les différentes composantes de la course à pied spécifiques au triathlon, en mettant un accent particulier sur l'ajustement des stratégies d'entraînement et de compétition au profil de chaque athlète.

Les moniteurs apprendront à analyser les spécificités techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles de la course en triathlon, et à les adapter en fonction du public cible. Ce faisant, ils seront capables de personnaliser l'entraînement pour maximiser la performance athlétique. Ils étudieront les facteurs de performance clés et apprendront à évaluer les exigences distinctes à chaque athlète, qu'elles soient techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires ou matérielles.

L'accent sera également mis sur l'identification et l'interprétation des tests de performance, y compris les références chronométriques, afin de fournir des données pertinentes pour la progression de l'entraînement. Au terme de ce module, les moniteurs pourront non seulement identifier mais aussi appliquer des stratégies ciblées pour le perfectionnement en course à pied dans le contexte triathlonique.

Chapitrage/parties/sections:

- Les facteurs de performance en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible
- Les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible
- Les principaux tests des facteurs de performances spécifiques à la course à pied et adaptés au public cible
- Les références chronométriques spécifiques à la course à pied au regard du public cible

3. Concepts / Mots-clés

- Exigences spécifiques
- Equipement
- Références chronométriques
- Caractéristiques
- Tests spécifiques
- Facteurs spécifiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser les spécificités (techniques, biomécaniques, métaboliques, neuro-musculaires et matérielles) de la course à pieds en triathlon adaptées au public cible en vue d'adapter son intervention en entrainement et en compétition			v					
Micro	Identifier et discerner les facteurs de performance en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible		v						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences techniques et biomécaniques en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible		v						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences métaboliques en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible		v						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences neuro-musculaires en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible		v						
	Identifier et distinguer les caractéristiques et exigences matérielles en perfectionnement course à pied en triathlon en fonction du public cible		v						
	Analyser et expliquer des tests des facteurs de performances spécifiques à la course à pied et adaptés au public cible			v					
	Citer et distinguer les références chronométriques spécifiques à la course à pied au regard du public cible		v						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre		
						v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livres, revue, article, ...	
	v	v	v					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui v	Non							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	v								
Type.s	Formative		Sommativ			Certificative			
			v			v			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle		
							v		
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle	
								v	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				05:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		05:00	05:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				01:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		01:30	01:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	231	*
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	*	Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon	225	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique à la course à pied au triathlon du public cible.
- Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS236 Préparation athlétique et physique en triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est dispensé en présentiel.

Il est conçu pour fournir aux moniteurs de triathlon les compétences essentielles pour optimiser la préparation physique de leurs athlètes. Grâce à une combinaison de théorie et de pratique, les participants acquerront une compréhension approfondie des principes de la préparation physique et sauront les intégrer dans un cadre d'entraînement structuré.

Une section porte sur l'intégration et l'application des principes fondamentaux de la préparation physique dans les routines d'entraînement quotidiennes. Les moniteurs apprendront à évaluer l'état de forme des athlètes et à personnaliser les programmes d'entraînement pour maximiser les performances.

Dans une autre section, les moniteurs seront formés à concevoir et animer des séances de développement athlétique qui tiennent compte des besoins spécifiques du public ciblé, qu'il s'agisse de jeunes espoirs ou d'athlètes élités.

Une autre section se concentre sur la structuration d'une séance de renforcement général en utilisant différentes configurations spatiales pour stimuler le développement musculaire et la coordination.

Les techniques d'échauffement sont cruciales pour la préparation à l'entraînement et à la compétition. Une section permettra aux moniteurs d'expliquer et de mettre en œuvre des protocoles d'échauffement efficaces, réduisant ainsi le risque de blessure et préparant physiquement et mentalement les athlètes.

Enfin, les moniteurs maîtriseront l'art de la démonstration des exercices de renforcement spécifiques aux disciplines du triathlon – natation, cyclisme et course à pied – tout en respectant le niveau de maturation et le développement individuel de chaque triathlète.

3. Concepts / Mots-clés

- Préparation physique
- Développement athlétique
- Renforcement spécifique
- Maturation
- Principes de base
-

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les principes de base de la préparation physique à l'entraînement							✓	
Micro	Construire et appliquer les principes d'animation d'une séance de développement athlétique adaptée au public cible							✓	
	Construire et appliquer les principes d'animation d'une séance de renforcement général selon différents modes d'organisations spatiales							✓	
	Expliquer et appliquer les principes d'animation des protocoles d'échauffement pour l'entraînement et pour la compétition							✓	
	Expliquer et appliquer les principes de démonstration des exercices de renforcement spécifiques aux trois disciplines en respect au niveau de maturation et de développement du triathlète							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
			✓					
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				04:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00			02:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
02:00			02:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE METHODOLOGIQUES & COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit fournir un travail sous les modalités présentées par le formateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Programmation en perfectionnement triathlon	222	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Matériel spécifique à la pratique
	1 salle de classe et 1 espace permettant la pratique spécifique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction

- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation et de l'encadrement de l'entraînement spécifique au triathlon.
- Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Master en Education Physique. Option "Entraînement du sportif"	-

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS241	Construire sa stratégie de prévention au regard des pathologies spécifiques au triathlon et liées au public cible	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1**
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**

CS241 Prévention en perfectionnement triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			3:00:00
Charge théo. totale	3:00:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :** voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS241 Prévention en perfectionnement triathlon

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il se concentre sur l'élaboration de stratégies de prévention des blessures, en tenant compte des pathologies spécifiques au triathlon et du public cible. Ce module de formation permettra aux moniteurs de distinguer les lésions courantes associées à ce sport et de comprendre les variations des risques en fonction des différents groupes d'athlètes. Elle vise également à intégrer des principes de sécurité rigoureux au sein des routines d'entraînement, essentiels pour sauvegarder la santé des triathlètes. Nous aborderons les éléments clefs du CG241 dans un contexte de triathlon, pour une application pertinente des directives générales à la spécificité du terrain. Les moniteurs apprendront à identifier les blessures et pathologies fréquentes et à développer des stratégies de prévention concrètes.

En somme, ce module vise à doter les moniteurs d'une expertise complète en matière de prévention, fondamentale pour la préparation et la gestion des athlètes de triathlon, afin de favoriser une pratique du sport à la fois performante et durable. Les mots clés de ce module comprennent : prévention, stratégie, sécurité, pathologie, blessure, triathlon, épidémiologie, prophylaxie, performance, et prévalence, chacun reflétant les piliers de la connaissance que ce module cherche à inculquer.

Chapitration/parties/sections:

- Rappels des éléments clefs du CG241 illustrés en triathlon
- Blessures et pathologies fréquentes spécifiques au triathlon et au public cible
- Stratégies concrètes (vidéos, programmation, exercices ...) de prévention au regard de chacune des blessures et pathologies fréquentes spécifiques principales
- Principes sécuritaires lors des entraînement du public cible
- Prophylaxie spécifique au triathlon

3. Concepts / Mots-clés

- Pathologies fréquentes
- Prévalence
- Incidence
- Stratégie préventive
- Epidémiologie
- Prophylaxie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire sa stratégie de prévention au regard des pathologies spécifiques au triathlon et liées au public cible			√					
Micro	Distinguer les blessures fréquentes en triathlon au regard des différents publics potentiels		√						
	Distinguer les principes sécuritaires lors des séances d'entraînement en triathlon		√						
	Distinguer la prévalence et l'incidence des blessures		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
		√						
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			√		√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
						√		
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		02:30	02:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention des blessures et du geste sportif	CG241	**	/		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre du triathlon. - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Kinésithérapeute sportif	-
Médecin sportif	-

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser)

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS251	Analyser et appliquer des comportements éthique et déontologique spécifique au triathlon	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1**
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**

CS251			
Sensibilisation aux comportements adéquats du MSED triathlon			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			2:30:00
Charge théo. totale	2:30:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS251 Sensibilisation aux comportements adéquats du MSeD triathlon

2. Résumé / présentation

Ce module est un module 100% en E-learning. Il est la prolongement du module du niveau MS Initiateur CS 151 "Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif en triathlon"

Ce module vise à doter les moniteurs des compétences nécessaires pour analyser et appliquer des comportements éthiques et déontologiques spécifiques au triathlon.

Un des points d'attention du module est la compréhension des principes éthiques fondamentaux dans le sport, avec un accent particulier sur les enjeux propres au triathlon. Les entraîneurs apprendront à identifier les dilemmes éthiques typiques qui peuvent survenir pendant les compétitions et les entraînements, ainsi qu'à développer des stratégies pour y répondre de manière appropriée.

Un autre point aborde les normes déontologiques dans l'encadrement de triathlètes. Elle met en lumière l'importance de la responsabilité, du respect des athlètes et de l'intégrité dans la pratique professionnelle. Les participants seront initiés aux codes de conduite spécifiques au triathlon et aux attentes en matière de comportement professionnel.

À l'issue de ce module, les participants seront capables de :

- Analyser les situations éthiques complexes spécifiques au triathlon.
- Appliquer les principes déontologiques dans la gestion des athlètes et des équipes.
- Promouvoir un environnement sportif basé sur le respect, la justice et l'intégrité.

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Analyse
- Respect
- Intégrité
- Responsabilité
- Comportements

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Analyser et appliquer des comportements éthique et déontologique spécifique au triathlon			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				02:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		02:00	02:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				00:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		00:30	00:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS / EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	251	*	Règlement en triathlon	212	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique / de plein droit	-

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

	Module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
	Code	Nom	
Théma 1	CS210	Ma formation MSEducateur Triathlon	- Responsable du secteur de la Formation des cadres de la Ligue et/ou - Référent pédagogique et/ou administratif de la formation et/ou - Ingénieur de formation ayant participé à la conception de la formation.
	CS211	Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale	- Membre du CA, staff technique ou administratif de la LF3 et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Triathlon en FWB et en Belgique.
	CS212	Règlement en triathlon	- Membre de la commission d'arbitrage de la LF3 et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'arbitrage en compétition francophone et nationale.
Thématique 2	CS221	Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon. - Avoir validé le contenu du module "CG222_Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif"
	CS222	Programmation en perfectionnement triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon.
	CS223	Perfectionnement NATATION en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique en natation au triathlon du public cible.
	CS224	Perfectionnement CYCLISME en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique au cyclisme au triathlon du public cible.
	CS225	Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique à la course à pied au triathlon du public cible.
	CS226	Développement personnel et professionnel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) en Education Physique ou Sciences de la motricité. - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en sciences humaines et sociales (avec expériences utiles) - Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent. - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du développement personnel professionnel.
	CS227	Le haut potentiel sportif en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Etre détenteur des CG Adeps du niveau MS Entraîneur - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement spécifique au triathlon.
	CS228	Stage	Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES
	Thématique 3	CS231	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon
TP232.1		Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	- être agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir validé le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.
CS233		Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique en natation au triathlon du public cible.
CS234		Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique au cyclisme au triathlon du public cible.
CS235		Facteurs de performance en perfectionnement COURSE A PIED en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement spécifique à la course à pied au triathlon du public cible.
CS236		Préparation athlétique et physique en triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation et de l'encadrement de l'entraînement spécifique au triathlon.
Th 4	CS241	Prévention en perfectionnement triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention et d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre du triathlon.
Th 5	CS251	Sensibilisation aux comportements adéquats du MSED triathlon	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSEducateur ou Niveau II Triathlon au minimum et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances et compétences particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

	Code et titre du module <i>Les modules soulignés et en italique sont aussi évalués de façon intégrés lors du stage</i>		Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Th 1	CS210	Ma formation MSEducateur Triathlon	30%	10%
	CS211	Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale	30%	
	CS212	Règlement en triathlon	40%	
Thématique 2	CS221	<i>Méthodologie de la planification en perfectionnement triathlon</i>	5%	40%
	CS222	<i>Programmation en perfectionnement triathlon</i>	10%	
	CS223	<i>Perfectionnement NATATION en triathlon</i>	25%	
	CS224	<i>Perfectionnement CYCLISME en triathlon</i>	15%	
	CS225	<i>Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon</i>	20%	
	CS226	<i>Développement personnel et professionnel</i>	5%	
	CS227	<i>Le haut potentiel sportif en triathlon</i>	10%	
	CS228	Stage	20%	
Thématique 3	CS231	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	15%	30%
	TP232.1	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	10%	
	CS233	<i>Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon</i>	25%	
	CS234	<i>Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon</i>	20%	
	CS235	<i>Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon</i>	20%	
	CS236	<i>Préparation athlétique et physique en triathlon</i>	10%	
Th 4	CS241	Prévention en perfectionnement triathlon	100%	10%
Th 5	CS251	Sensibilisation aux comportements adéquats du MSED triathlon	100%	10%

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1re. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

5.1 Présentation du stage

Dans le cadre de la formation MSEducateur, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

5.1.1 Contenu du stage (70h) :

40h d'encadrement en club :

- Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation, pour rappel :
 - triathlètes/duathlètes en catégorie Jeunes C (12,13 ans), Jeunes B (14,15 ans), Jeunes A (16,17 ans), Juniors ;
 - triathlètes/duathlètes en phase de formation ;
 - triathlètes/duathlètes en phase de consolidation des fondamentaux (LABEL Perfectionnement)
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation. De façon concrète, les prestations du stagiaires encadrées par la présence active du Maître de stage doivent être au minimum de 4h dans chacune des 3 disciplines soit un minimum de 12h.

10h lors de rassemblements LF3 :

- Ces heures doivent être impérativement réalisées durant les rassemblements LF3 aux horaires communiqués par la LF3.
- Ces heures doivent être validées pour pouvoir évaluer le rapport de stage en club.
- Le candidat devra réaliser des missions commandées par un des responsables de ces rassemblements pour valider ces 10 heures de stage. Par exemple : observer, analyser, décrire voire appliquer des tests pour les jeunes ; collaborer et échanger avec le staff présent (groupe éthique, groupe parents, groupe coach, ...)

30h pour les préparations et le rapport :

Ces 30 heures (estimation) sont valorisées pour la conception des préparations de séances et la rédaction du rapport de stage.

5.1.2 Objectifs du stage du stage :

i228 Stage		TAXO	
		S	SF
Macro :	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3
	Construire des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travaux futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Exécuter les principes d'animation des séances spécifiques au public cible en perfectionnement triathlon		2
	Appliquer la méthodologie d'encadrement des échauffements spécifiques à chaque discipline		3

5.1.3 L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation.

Formes d'évaluation			
<i>Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"</i>	<i>Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux</i>	<i>Champs des savoirs et des Savoir-faire. EVALUATION FINALE</i>	Stage Pratique Cahier et rapport Notification de réussite / validation 1 à 3 + tous les documents de stage en ordre
1. Epreuves E-learning	2. Validation par participation active	3. Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale	
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i> Respecter la temporalité des blocs		80% présences au cours + validation 1 et 2	

5.1.4 Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 6 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

5.1.5 La convention de stage

Une convention de stage (annexe 1) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débiter.

5.1.6 Assurance

Le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

5.1.7 Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

5.2 Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent dans les annexes ([lien vers le portfolio](#)).

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires ;
4. Le document d'évaluation finale à compléter par le maître de stage ;
5. Le rapport de stage

Le dossier/portfolio de stage devra être déposé par le stagiaire à la fin du stage, en un seul fichier numérique, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

5.3 Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

5.3.1 Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- Présentation du club d'accueil et de son contexte
- Table des matières
 - **ANALYSER**
 - *Activité*
 - *Athlète*
 - *Contexte*
 - *« Moi »*
 - **CONCEVOIR**
 - *Programmation du groupe encadré*
 - *Objectifs visés (au regard de l'analyse ET du plan LF3) pour le groupe et pour moi*
 - **REALISER**
 - *Préparations*
 - *Illustrations (photos, liens vidéos) des passages terrain*
 - *Outils (présenter les outils supports utilisés)*
 - **EVALUER**
 - Évaluation de mon encadrement sur la progression du groupe (indicateurs à lister)
 - Évaluation du maître de stage (inclure fiches de guidance, grille évaluation mi-parcours, grille évaluation fin de stage)
 - Auto-évaluation (note /20) et argumentant les éléments suivants :
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du groupe
 - Objectifs personnels atteints et encore à développer
 - Apports professionnels du stage

5.3.2 Exigences de mise en forme

Le rapport doit être rédigé en police Calibri 11. Il doit reprendre les éléments cités dans le plan rédactionnel et devra contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...). Le soin et l'orthographe sont des pré-requis à l'admission à l'évaluation du rapport.

5.4 Règles concernant les Maîtres de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

5.4.1 Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur du brevet ADEPS au minimum du niveau de qualification concerné.

5.4.2 Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience de 5 ans dans l'enseignement de la discipline.

5.4.3 Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5.5 Engagement/devoirs des Maîtres de stage

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.

- Compléter les fiches de guidance (annexe 3 dans le dossier de stage).
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage, ainsi que seul en fin de stage (annexe 4 dans le dossier de stage).
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

5.6 Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la LF3.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.7 Evaluation du module stage CS228

5.7.1 Evaluation des séances du stage

- Cette évaluation est réalisée au moyen d'une grille critériée par le Maître de stage à la fin de la période de stage.
- Cette grille se trouve dans les annexes de ce cahier des charges dans le dossier/portfolio de stage.
- Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance, de descripteurs de performance et d'une règle pour la globalisation.
- La globalisation débouche sur l'appréciation du niveau de compétence du stagiaire selon les 4 possibles proposés et repris sur la grille d'évaluation.

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 6 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

5.7.2 Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par la LF3 au moyen des critères ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Validation des 10 heures de stage rassemblement LF3
- Dépôt d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné
- Validation (niveau d'acquisition minimum) du maître de stage

RAPPORT DE STAGE			
Complétude / Pertinence / Cohérence partie ANALYSER	Complétude / Pertinence / Cohérence partie CONCEVOIR	Complétude / Pertinence / Cohérence partie REALISER	Complétude / Pertinence / Cohérence partie EVALUER
/10	/10	/10	/10
			/40 pts (AM - A - EVA - NA)

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- **AM** : 30 à 40 points sur 40
- **A** : 20 à 29 points sur 40
- **EVA** : 11 à 19 points sur 40
- **NA** : 0 à 10 points sur 40

Exigence minimale de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec au module pour manquement sur la validation des 10h avec la LF3, une autre validation de ces 10h est proposée au candidat dans les 6 mois.
- En cas d'échec au stage sur la grille du maître de stage, la LF3 et le maître de stage conviennent d'un nombre d'heures de stage à devoir réaliser endéans les 6 mois.
- En cas d'échec, le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage.

5.8 Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peut venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps au minimum. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

5.9 Code de bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maître de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maître de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maître de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Comme le rappelle le tableau de synthèse des évaluations ci-dessous, il y a 4 évaluations distinctes : 4 pour la formation et 1 pour le stage.

1. Champs des Savoirs / Evaluations théoriques - Épreuve « E-Learning »
2. Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux / Validation par la participation active
3. Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale
4. L'évaluation du stage.

			Formes d'évaluation				Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation	
			Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"	Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux	Champs des savoirs et des Savoir-faire. EVALUATION FINALE	Stage			
épreuves d'évaluation >>			1. Epreuves E-learning	2. Validation par participation active	3. Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale	Pratique	Cahier et rapport		
Conditions d'accès aux			Respecter la temporalité des blocs		80% présences au cours + validation 1 et 2	Notification de réussite / validation 1 à 3 + tous les documents de stage en ordre			
Th 1	CS210	Ma formation MSEducateur Triathlon	✓					30%	10%
	CS211	Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale	✓					30%	
	CS212	Règlement en triathlon	✓					40%	
Thématique 2	CS221	<i>Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon</i>	✓					5%	40%
	CS222	<i>Programmation en perfectionnement triathlon</i>						10%	
	CS223	<i>Perfectionnement NATATION en triathlon</i>			✓			25%	
	CS224	<i>Perfectionnement CYCLISME en triathlon</i>						15%	
	CS225	<i>Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon</i>						20%	
	CS226	<i>Développement personnel et professionnel</i>		✓				5%	
	CS227	<i>Le haut potentiel sportif en triathlon</i>	✓	✓				10%	
	CS228	Stage				✓	✓	20%	
Thématique 3	CS231	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	✓					15%	30%
	TP232.1	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"		✓				10%	
	CS233	<i>Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon</i>	✓					25%	
	CS234	<i>Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon</i>	✓					20%	
	CS235	<i>Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon</i>	✓					20%	
	CS236	<i>Préparation athlétique et physique en triathlon</i>		✓				10%	
Th 4	CS241	Prévention en perfectionnement triathlon	✓					100%	10%
Th 5	CS251	Sensibilisation aux comportements adéquats du MSEd triathlon	✓					100%	10%

Pondération par forme d'évaluation >>	10%	10%	50%	30%
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours	Validation de tous les modules	Minimum A.	Min. A Si échec, représenter en seconde session
Conséquences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter l'épreuve en seconde session	Représenter son cahier et son rapport et/ou la partie pratique
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus			

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation.

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

2. Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux / Validation par la participation active

Cette validation est réalisée au cours de la formation.

Le module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation » quant à lui peut être validé pendant le stage.

3. Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale EVALUATION FINALE

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 6 semaines après le dernier bloc de formation.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

4. L'évaluation du stage

Dans un délai de six mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale EVALUATION FINALE

Présences aux cours

- 80% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.

- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si une blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Validation des activités E-Learning

Le candidat doit au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation. (évaluation « 1 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6)

Validation des modules de formation « Validation par la participation active »

Le candidat doit au préalable avoir validé les modules « Validation par la participation active » prévus dans le parcours (évaluation « 2 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6). Le module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation » quant à lui peut être validé pendant le stage.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'évaluation finale pour la formation en cours.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions.

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et

il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 20 % d'absence n'aura pas accès à l'évaluation finale. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

2. L'évaluation du stage

L'évaluation des séances du stage par le Maître de stage

- Règles des présences et de bienséance
- Avoir réalisé le nombre de séances exigés

Conséquences d'un non-respect

- L'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation.
- Le candidat/stagiaire doit recommencer son stage en 2^{ème} session

L'évaluation du dossier/portfolio de stage

- Dépôt du dossier/portfolio dans les délais impartis

Conséquences d'un non-respect

- Le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par e-mail par le biais du secrétariat de l'opérateur de formation.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) est faite par voie officielle et écrite par le biais de l'Opérateur de formation. La justification y est mentionnée.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'examen (1ère ou 2ème session) est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une évaluation doit avertir les personnes de contact de l'opérateur de formation par mail (voir Section 1 de ce cahier des charges) en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après l'examen.

- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Un seul report d'évaluation est autorisé par session d'examen.
- Le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- Un candidat arrivant en retard peut se voir refuser l'accès à l'évaluation. Dès le moment où un candidat a quitté le lieu de l'évaluation, tout autre candidat arrivant en retard après, se verra refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'entrée à l'examen serait considéré comme absent.
- Tout candidat arrivé en retard et admis à présenter l'évaluation terminera à l'heure initialement prévue. Aucun délai supplémentaire ne pourra lui être accordé.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

- Tout candidat considéré absent lors de la première session sera automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
- S'il échoue en 2ème session et que son absence en 1ère session était justifiée par un cas de force majeure ou un certificat médical, il peut bénéficier d'une « 3ème session » (2ème chance de réussite).
- Cette « 3ème session » est organisée dans un délai de 6 mois maximum. Passé ce délai, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

- Si un candidat est considéré comme absent lors de la 2ème session, il sera refusé si cette absence n'est pas dûment justifiée (cas de force majeure ou de certificat médical).
- En cas d'absence justifiée, une session d'évaluation sera organisée dans les 6 mois maximum qui suivent l'examen. En cas d'indisponibilité, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

- Chaque candidat aura droit à deux sessions d'évaluation certificative.
- Une première session sanctionne la formation dispensée.
- Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les compétences acquises le seront définitivement. Seules les compétences non acquises feront l'objet d'une 2e session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.
- Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Cfr. Tableau synthèse du débit du chapitre 6.

1. Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à la suite de la formation.

2. Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux / Validation par la participation active

Exigence minimale de réussite :

La participation active du candidat valide ces modules.

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à l'évaluation finale.

3. Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale EVALUATION FINALE

Contenu :

Cette évaluation est une évaluation intégrée des CS222, CS223, CS224 et CS225.

Le candidat défend pendant +/- 0h45 devant un jury une analyse d'un cas clinique soumis qu'il aura préparé durant 2h30. Les détails du protocole se trouve dans la grille d'évaluation qui se trouve sous la fiche ECTS concernée dans le chapitre 4 de ce cahier des charges.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen de la grille critériée présentée au préalable au candidat. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de

mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n’a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d’Acquisition** – Le candidat n’a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n’est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

- **A : Acquis**

Conséquences d’un échec :

Pas d’accès au stage et représenter l’évaluation en seconde session.

4. L’évaluation du stage

Se référer au chapitre 5 de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

6.8 Forme, type et durée des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l’illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	Formes d'évaluation			
	Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"	Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux	Champs des savoirs et des Savoir-faire. EVALUATION FINALE	Stage
	1. Epreuves E-learning	2. Validation par participation active	3. Epreuve intégrée combinée > Ecritte + Orale	Pratique Cahier et rapport
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours	Validation de tous les modules	Minimum A.	Min. A Si échec, représenter en seconde session
Conséquences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter l'épreuve en seconde session	Représenter son cahier et son rapport et/ou la partie pratique
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus			

Chaque candidat ayant accès à l'évaluation finale sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Pour chaque session d'évaluation, un jury d'évaluation est constitué d'un président de jury désigné parmi les membres présents et de chargés de cours de la session concernée. Le nombre minimum est de 3.

Un membre désigné par l'opérateur de formation peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Validité des évaluations

À condition de recommencer la formation dans les 2 éditions (cycles) de formation organisées qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les champs d'évaluation pour lesquels il a obtenu « A » ou « AM ». Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

Ce point n'est plus d'application en cas de modification notable des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications et évolutions significatives, la durée de validité est suspendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par la Commission Pédagogique Mixte (CPM) qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

6.13.1 Motivation du résultat avant le stage

Délibération en première session (*avant le stage*)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.1.1	
Ajournement en 2^{ème} session sans avoir accès au stage car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	A.1.1	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.4	
	Abandon de la formation	Ref.1.5	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.6	

Délibération en deuxième session (*avant le stage*)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.2.1	
Refus	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2 ^{ème} session selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.2.3	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.2.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.5	
	Abandon de la formation	Ref.2.6	

6.13.2

6.13.3 Motivation du résultat après le stage

Délibération du stage en première session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit du stage en 1^{ère} session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio	Réu.3.1	
Ajournement en deuxième session car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou au Dossier/portfolio de stage	A.3.1	
	Délais de réalisation du stage dépassés	A.3.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.3.1	
	Abandon du stage	Ref.3.2	

Délibération du stage en deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2^{ème} session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio en 2 ^{ème} session	Réu.4.1	
Refus car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du dossier/portfolio de stage en 2 ^{ème} session	Ref.4.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.4.2	
	Abandon du stage	Ref.4.3	

6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats

Les résultats sont envoyés par mail à chaque candidat ou par courrier postal normalisé. L'envoi se fait dans les 15 jours ouvrables maximum.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.16 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des épreuves d'évaluation et lors des délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁰ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au

¹⁰ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury

candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son dossier. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique / sportif de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (**Les conditions de dispenses de diplômes**).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une

VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF » téléchargeable sur le site www.lf3.be dans l'espace « Nos formations / VAFE »

¹¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

Exemple de FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

animateur

initiateur

éducateur

entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹²

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹³ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹²La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹³ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXEMPLE DE TABLEAU « FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS » (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁴	Intitulé du module / du cours ¹⁵	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS131 Spécificités natation en initiation triathlon							
CS112_Règlement en triathlon							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

¹⁴ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁵ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en étroite relation avec le champ de compétences (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...) du niveau de formation visé par la demande. Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

Exemple de FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Pays :
 Tél. : GSM :
 E-Mail :
 Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :
 Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁶

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à le .../.../.... Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹⁷ : VAE.....
 Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement

favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁶ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁷ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXEMPLE DE TABLEAU « EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS » (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS131 Spécificités natation en initiation triathlon								
2	CS112_Règlement en triathlon								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur de formation délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;

- o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la C.P. Mixte.

Le candidat peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Les frais de procédure s'élèvent à 55€. Ceux-ci seront également pris en considération dans le montant à payer pour la formation qui lui-même sera adapté en fonction des dispenses obtenues et donc des modules à valider.

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Une VAFE spécifique doit être introduite auprès de l'opérateur délégataire de formation dont le responsable en accusera la réception et en assurera le suivi.

Dans ce sens, la demande se fait exclusivement à l'aide du formulaire prévu à cet effet qui doit être télécharger sur le site www.lf3.be dans l'espace « Nos formations / VAFE ». Ce formulaire peut également être obtenu en contactant par email le responsable de la formation des cadres.

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être complété en version électronique téléchargeable et imprimable en utilisant exclusivement le dossier/formulaire dont mention dans le point précédent.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs : formation@lf3.be

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complété(e) ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Toutefois, pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques, l'opérateur de formation se réserve le droit de la traiter en fonction d'un calendrier fixé en fonction des disponibilités des personnes composant la Commission Pédagogique Mixte. Sauf s'il n'y a pas de demandes particulières, celle-ci se réunira au minimum une fois par an.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

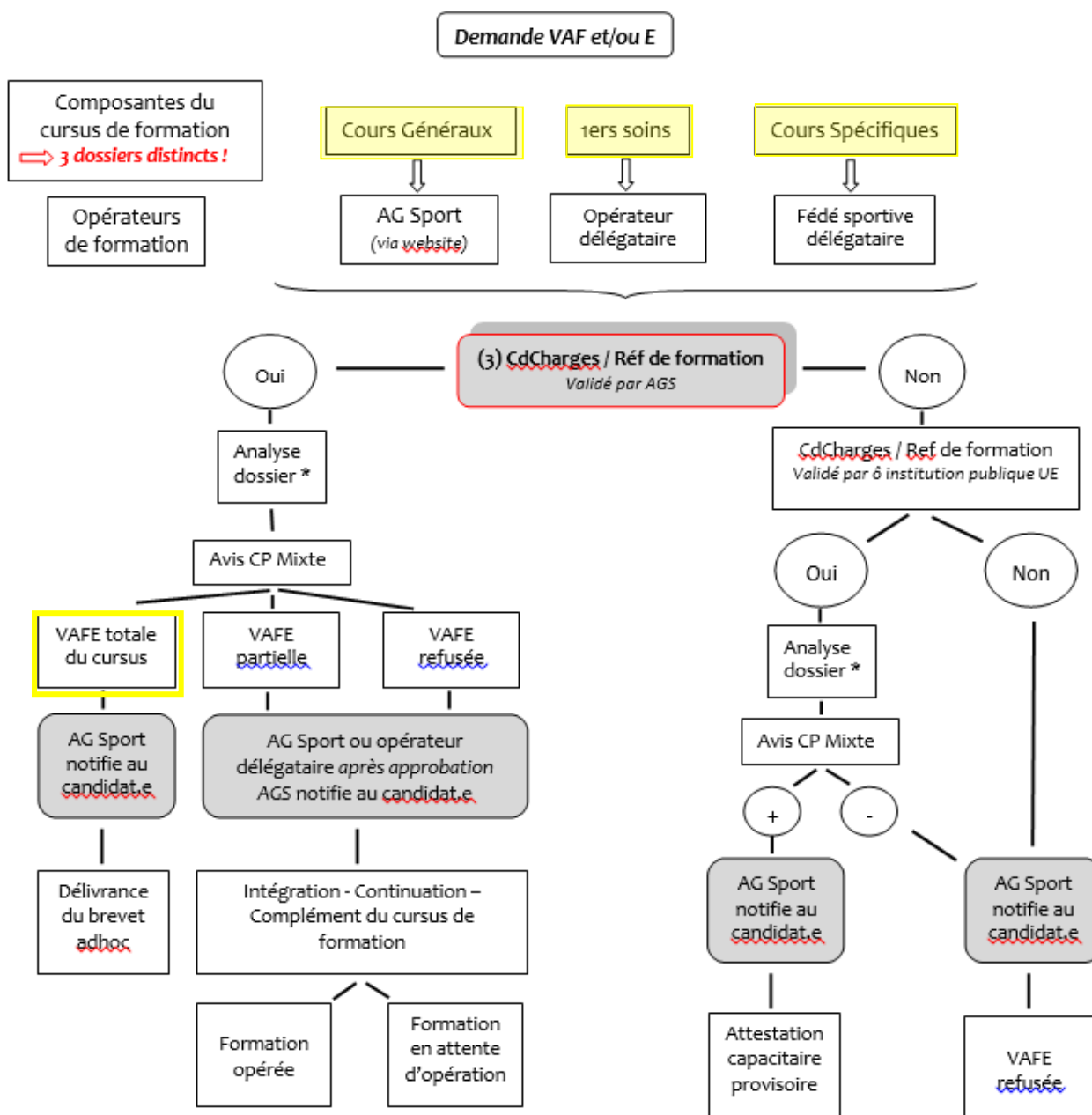
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module de plein droit.					Parcours spécifiques aux diplômes ...			
	Module		Titres et qualifications	Année de délivrance	Master en Education Physique. Option "Entrainement du sportif"		MS Niveau 2	
	Code	Nom			Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider
Théma 1	CS210	Ma formation MSEducateur Triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS211	Evolution du triathlète au sein de la structure fédérale	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS212	Règlement en triathlon	Formation arbitrage triathlon dans une fédération reconnue par l'ITU	Dans les 5 dernières années		V	V	
Thématique 2	CS221	Méthodologie de la planification du perfectionnement triathlon	Master en Education Physique. Option "Entrainement du sportif"	-	V			V
	CS222	Programmation en perfectionnement triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS223	Perfectionnement NATATION en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS224	Perfectionnement CYCLISME en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS225	Perfectionnement COURSE A PIED en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS226	Développement personnel et professionnel	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS227	Le haut potentiel sportif en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V		V
	CS228	Stage	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
Thématique 3	CS231	Analyse des facteurs de performance en perfectionnement triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	TP232.1	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V		V
	CS233	Facteurs de performance en perfectionnement NATATION en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS234	Facteurs de performance en perfectionnement VELO en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS235	Facteurs de performance en perfectionnement COURSE à PIED en triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V	V	
	CS236	Préparation athlétique et physique en triathlon	Master en Education Physique. Option "Entrainement du sportif"	-		V	V	
Th 4	CS241	Prévention en perfectionnement triathlon	Kinésithérapeute sportif	-	V			V
			Médecin sportif	-				
Th 5	CS251	Sensibilisation aux comportements adéquats du MSEd triathlon	Pas de dispense automatique / de plein droit	-		V		V (uniquement e-Learning)

7.10 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1 Dossier/portfolio de stage



Ligue Francophone
Triathlon



MSEDU

Cadre générale du stage

FORMATION 2024 ET APRES

1. Présentation du stage

Dans le cadre de la formation MSEducateur, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS228_Stage ».

1.1. Contenu du stage :

40h d'encadrement en club :

- Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation, pour rappel :
 - triathlètes/duathlètes en catégorie Jeunes C (12,13 ans), Jeunes B (14,15 ans), Jeunes A (16,17 ans), Juniors ;
 - triathlètes/duathlètes en phase de formation ;
 - triathlètes/duathlètes en phase de consolidation des fondamentaux (LABEL Perfectionnement)
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation. De façon concrète, les prestations du stagiaires encadrées par la présence active du Maître de stage doivent être au minimum de 4h dans chacune des 3 disciplines soit un minimum de 12h.

10h lors de rassemblements LF3 :

- Ces heures doivent être impérativement réalisées durant les rassemblements LF3 aux horaires communiqués par la LF3.
- Ces heures doivent être validées pour pouvoir évaluer le rapport de stage en club.
- Le candidat devra réaliser des missions commandées par un des responsables de ces rassemblements pour valider ces 10 heures de stage. Par exemple : observer, analyser, décrire voire appliquer des tests pour les jeunes ; collaborer et échanger avec le staff présent (groupe éthique, groupe parents, groupe coach, ...)

30h sont valorisées pour le travail de préparation et le rapport de stage

Ces 30 heures (estimation) sont valorisées pour la conception des préparations de séances et la rédaction du rapport de stage.

1.2. Objectifs du stage :

		TAXO	
		S	SF
228	Stage		
Macro :	Appliquer les principes et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3
	Construire des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travaux futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Exécuter les principes d'animation des séances spécifiques au public cible en perfectionnement triathlon		2
	Appliquer la méthodologie d'encadrement des échauffements spécifiques à chaque discipline		3

1.3. L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation.

				Formes d'évaluation	
	<i>Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"</i>	<i>Champs des Savoir-faire méthodologiques et comportementaux</i>	<i>Champs des savoirs et des Savoir-faire. EVALUATION FINALE</i>	<div style="border: 2px solid red; padding: 5px;"> Stage <hr/> Pratique Cahier et rapport <hr/> Notification de réussite / validation 1 à 3 + tous les documents de stage en ordre </div>	
	1. Epreuves E-learning	2. Validation par participation active	3. Epreuve intégrée combinée > Ecrite + Orale		
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>	Respecter la temporalité des blocs		80% présences au cours + validation 1 et 2		

1.4. Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 6 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

1.5. La convention de stage

Une convention de stage (annexe 1) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

1.6. Assurance

Le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

1.7. Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

2. Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent plus loin dans ce dossier.

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires ;
4. Le document d'évaluation finale à compléter par le maître de stage ;
5. Le rapport de stage

Le dossier/portfolio de stage devra être déposé par le stagiaire à la fin du stage, en un seul fichier numérique, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

3. Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

3.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Page de garde (nom prénom, logo club & LF3, période du stage)
- Remerciements éventuels
- Documents de l'article 1,2,3,4
- Table des matières
 - **ANALYSER**
 - *Activité*
 - *Athlète*
 - *Contexte*
 - *« Moi »*
 - **CONCEVOIR**
 - *Programmation du groupe encadré*
 - *Objectifs visés (au regard de l'analyse ET du plan LF3) pour le groupe et pour moi*
 - **REALISER**
 - *Préparations*
 - *Illustrations (photos, liens vidéos) des passages terrain*
 - *Outils (présenter les outils supports utilisés)*
 - **EVALUER**
 - Évaluation de mon encadrement sur la progression du groupe (indicateurs à lister)
 - Évaluation du maître de stage (inclure fiches de guidance, grille évaluation mi-parcours, grille évaluation fin de stage)
 - Auto-évaluation (note /20) et argumentant les éléments suivants :
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du groupe
 - Objectifs personnels atteints et encore à développer
 - Apports professionnels du stage

3.2. Exigences de mise en forme

Le rapport doit être rédigé en police Calibri 11. Il doit reprendre les éléments cités dans le plan rédactionnel et devra contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...). Le soin et l'orthographe sont des pré-requis à l'admission à l'évaluation du rapport.

4. Règles concernant les Maîtres de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

4.1. Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur du brevet ADEPS au minimum du niveau de qualification concerné.

4.2. Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience de 5 ans dans l'enseignement de la discipline.

4.3. Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5. Engagements/devoirs du MS

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.

- Compléter les fiches de guidance (annexe 3 dans le dossier de stage).
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage, ainsi que seul en fin de stage (annexe 4 dans le dossier de stage).
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

6. Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la LF3.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

7. Evaluation du stage

7.1. Evaluation des séances du stage

- Cette évaluation est réalisée au moyen d'une grille critériée par le Maître de stage à la fin de la période de stage.
- Cette grille se trouve dans le dossier/portfolio de stage.
- Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance, de descripteurs de performance et d'une règle pour la globalisation.
- La globalisation débouche sur l'appréciation du niveau de compétence stagiaire selon les 4 proposés et repris sur la grille d'évaluation.

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 6 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

7.2. Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par la LF3 au moyen des critères ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Validation des 10 heures de stage rassemblement LF3
- Dépôt d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné
- Validation (niveau d'acquisition minimum) du maître de stage

RAPPORT DE STAGE			
Complétude / Pertinence / Cohérence partie ANALYSER	Complétude / Pertinence / Cohérence partie CONCEVOIR	Complétude / Pertinence / Cohérence partie REALISER	Complétude / Pertinence / Cohérence partie EVALUER
/10	/10	/10	/10
			/40 pts
(AM – A – EVA – NA)			

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- AM : 30 à 40 points sur 40
- A : 20 à 29 points sur 40
- EVA : 11 à 19 points sur 40
- NA : 0 à 10 points sur 40

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec au module pour manquement sur la validation des 10h avec la LF3, une autre validation de ces 10h est proposée au candidat dans les 6 mois.
- En cas d'échec au stage sur la grille du maître de stage, la LF3 et le maître de stage conviennent d'un nombre d'heures de stage à devoir réaliser endéans les 6 mois.
- En cas d'échec, le candidat doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage.

8. Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peu.ven.t venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps au minimum. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

9. Code bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maître de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maître de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maître de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.



Ligue Francophone
Triathlon



MSEDU

Dossier/portfolio du stage

FORMATION 2024 ET APRES

1. Convention de stage MSEDU

Pour rappel, la convention doit être envoyée/déposée au responsable de la FC de l'opérateur de formation pour validation au minimum 15 jours avant le début éventuel du stage.

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Niveau du diplôme Adeps le plus élevé de la discipline : _____

ARTICLE 2 : PARFAITE CONNAISSANCE DU CADRE GENERAL DU STAGE

Le Maître de Stage et le stagiaire certifient avoir pris connaissance de l'ensemble des points du cadre général du stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 3 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____ Gsm : _____

Email pers. contact : _____

ARTICLE 4 : PROGRAMME DU STAGE

DATES PRÉVUES : Séances de minimum 1h00, 30h de stage.

Entourez les séances qui seront encadrées par le Maître de stage. Pour rappel : « *Les prestations du stagiaires encadrées par la présence active du Maître de stage doivent être au minimum de 4h dans chacune des 3 disciplines soit un minimum de 12h.* »

1.	7.	13.	17.	23.	29.
2.	8.	14.	18.	24.	30.
3.	9.	15.	19.	25.	
4.	10.	16.	20.	26.	
5.	11.	17.	21.	27.	
6.	12.	18.	22.	28.	

Nombre de séances prévues : Durée des séances :

Resp. FC opérateur pour acceptation	Maitre de Stage	Structure accueillante	Stagiaire
Date + signature	Signature + Nom	Signature + Nom	Signature + Nom

2. Fiches de préparation de séance

(document à montrer et faire signer par le MS après chaque séance)

	STAGE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR
	Séance n°....

Le stagiaire :

Le maître de stage :

Lieu :

Type de séance (natation, vélo, course à pied, autre)

Séance du : deh..... àh.....

Nombre d'athlètes prévus :

Tranche d'âge des athlètes prévus :

THÈME(S) PRINCIPAL(AUX) DE LA SÉANCE

1.....

2.....

3.....

Canevas exercice :

1 Fiche / exercice (échauffement, corps de séance, retour au calme)

Timing	
Objectif principal	
Objectif autre (s'il y en a)	
Schéma/organisation	
Matériel	
Consignes	
Variantes	
Sécurité	

3. Fiches de guidance

Règles générales

En plus de l'évaluation que le Maître de stage doit réaliser pour l'ensemble du stage, il peut également effectuer des « guidances » aux moments qu'il juge stratégiquement intéressants dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage. Nous recommandons que le Maître de stage réalise au minimum 1 fiche à mi-parcours afin de faire l'état des lieux en // à la grille d'évaluation finale.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen/outil de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation).

A cet effet, le Maître de stage devra utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et la compléter en parfaite transparence avec le stagiaire. Le M.S. fera autant de copies qu'il y a de guidances. Ces fiches doivent rester dans le dossier/portfolio de stage du stagiaire.

FICHE DE GUIDANCE N°..... à la date du

<u>Nom et prénom stagiaire</u>	<u>Nom et prénom du MS</u>
<u>Manquement</u>	<u>Solutions, moyens, conseils</u>
1. ATTITUDES DU STAGIAIRE	
2. PREPARATION : CONCEPTION ET PLANIFICATION DES SEANCES	
2.1. Concevoir les séances	
2.2. Planification des séances	
3. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES	
3.1. Mettre en activité	
3.2. Observer et accompagner	
3.3. Maîtriser les contenus	
3.4. Gérer le groupe	

Signature Maître de stage et stagiaire

4. Evaluation finale du stage

La grille d'évaluation doit être complétée :

- Mi-stage : en auto-évaluation par le stagiaire qui devra alors la soumettre au MS afin qu'il puisse l'analyser et cibler les points d'amélioration.
- Fin de stage par le MS : afin d'évaluer le stagiaire.

Evaluations

- **AM (ACQUIS avec une certaine MAITRISE)** : le stagiaire peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition

- **A (ACQUIS)** : le stagiaire répond régulièrement à ce qui est attendu. Il est en situation de réussite / de validation

- **EVA (En VOIE d'Acquisition)** : le stagiaire n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment et de manière instable. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation

- **NA (NON ACQUIS)** : le stagiaire n'a pas ou trop rarement développé la compétence attendue

La partie grisée de la grille, les 3 items DOIVENT être MINIMUM d'un niveau ACQUIS (A) étant donné que ce sont des éléments incontournables à l'évaluation. En cas d'échec, dans un de ces items, le stage sera automatiquement en échec.

Règles d'évaluation

AM	Si max 1 item NA et min 12 items AM	ou	max 4 items EVA et min 12 items AM
A	Si max 1 item NA et 7 items EVA	ou	max 8 items EVA
EVA	Si + de 8 items < A (EVA et NA cumulés)		
NA	Si + de 2 items NA	ou	si 1EVA/NA dans les cases grises

Evaluation finale destage	Stagiaire	Nom			
		Prénom			
1. ATTITUDES DU STAGIAIRE					
1.1. Attitudes professionnelles		NA	EVA	A	AM
■ Adopter une attitude professionnelle par rapport au MS et au public cible ET prévenir pour les horaires, les absences ET soumettre les préparations AVANT la prestation, etc.					
■ Interroger au préalable le MS pour obtenir des informations sur le niveau du public cible, sur la planification en cours, sur le matériel disponible, etc.					
1.2. Attitudes réflexives		NA	EVA	A	AM
■ Recevoir des critiques et réagir constructivement					
■ Détecter les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...)					

Remarques / Commentaires / Observations du maître de stage :

2. PREPARATION : CONCEPTION ET PROGRAMMATION DES SEANCES					
2.1. Programmation des séances		NA	EVA	A	AM
■ Fixer des objectifs cohérents au regard d'une analyse pertinente et les intégrer dans une programmation qui respecte le développement du jeune					
■ Anticiper les ressources utiles pour gérer l'entraînement et/ou la compétition					
2.2. Concevoir des séances		NA	EVA	A	AM
■ Prévoir des consignes claires, qualitatives (sécurité, exécution, ...)					
■ Décrire un objectif (but) précis de la séance et proposer des situations en rapport avec l'objectif de la séance AU REGARD du PROGRAMME/BLOC					
■ Proposer des situations adaptées au niveau du public cible AVEC des variantes (S+1 et S-1).					
■ Proposer des situations concrètes, motivantes et pertinentes (utiliser le jeu comme moyen d'apprentissage)					

Remarques / Commentaires / Observations du maître de stage :

3. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES

3.1. Mettre en activité	NA	EVA	A	AM
■ Introduire, proposer une mise en contexte (donner du sens et dire le « pourquoi »)				
■ Savoir susciter le silence et attention par la maîtrise des temps d'arrêt, mettre rapidement en activité et optimiser le temps de pratique				
■ S'exprimer de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)				
■ Avoir une présence dynamique et active (posture, gestes, regards, etc.)				
■ Intégrer les jeunes dans les choix, les interroger sur le process, s'assurer de la compréhension d'une tâche, d'une séance, ...				

Remarques / Commentaires / Observations du maître de stage :

3.2. Observer et accompagner	NA	EVA	A	AM
■ Prendre du recul pour observer le public cible (IN et OUT)				
■ Ajuster ou transformer le dispositif, modifier les consignes				
■ Différencier les registres et les formes d'intervention (encouragements, feedbacks, arrêts-relances, rappels à l'ordre, ajustements individuels)				
■ Repérer avec précision les erreurs dans l'exécution de la tâche				
■ Être capable de proposer des remédiations adéquates face aux erreurs d'exécution				

3.3. Maîtriser les contenus	NA	EVA	A	AM
■ Maîtriser les connaissances théoriques et techniques des disciplines : <ul style="list-style-type: none"> • Natation • Vélo • Course à pied • Transitions • Préparation Athlétique / Renforcement / Échauffement à sec 				
Lors des ENTRAÎNEMENTS, lors de TESTS, lors de COMPÉTITIONS				
■ Démontrer correctement personnellement ou avec une personne tierce (orientation par rapport au groupe, gestes précis)				

3.4. Gérer le groupe	NA	EVA	A	AM
■ Faire respecter les règles préalablement énoncées et adoptées				
■ Être capable de s'imposer, se positionner (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)				
■ Manifester du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)				

Remarques / Commentaires / Observations du maître de stage :

4. EVALUATION	
Le stagiaire a réalisé 30h avec le public cible sous ma tutelle dont minimum 12h (4h pour chacune des disciplines) sous ma supervision active directe	Maître de stage (M.S.)
	Nom
	Prénom
	Club
Cette grille d'évaluation complétée et signée est à intégrer au dossier de stage.	Date et signature du M.S.
Bilan du stage réservé à la LF3	
Réussite	Refus

Synthèse des évaluations :

AM	Si max 1 item NA et min 12 items AM	ou	max 4 items EVA et min 12 items AM
A	Si max 1 item NA et 7 items EVA	ou	max 8 items EVA
EVA	Si + de 8 items < A (EVA et NA cumulés)		
NA	Si + de 2 items NA	ou	si 1EVA/NA dans les cases grises

Nombre de NA	Nombre de EVA	Nombre de A	Nombre de AM

5. Rapport de stage

5.1 Plan rédactionnel du rapport de stage

- Page de garde (nom prénom, logo club & LF3, période du stage)
- Remerciements éventuels
- Documents de l'article 1,2,3,4
- Table des matières
 - **ANALYSER**
 - *Activité*
 - *Athlète*
 - *Contexte*
 - *« Moi »*
 - **CONCEVOIR**
 - *Programmation du groupe encadré*
 - *Objectifs visés (au regard de l'analyse ET du plan LF3) pour le groupe et pour moi*
 - **REALISER**
 - *Préparations*
 - *Illustrations (photos, liens vidéos) des passages terrain*
 - *Outils (présenter les outils supports utilisés)*
 - **EVALUER**
 - Évaluation de mon encadrement sur la progression du groupe (indicateurs à lister)
 - Évaluation du maître de stage (inclure fiches de guidance, grille évaluation mi-parcours, grille évaluation fin de stage)
 - Auto-évaluation (note /20) et argumentant les éléments suivants :
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du groupe
 - Objectifs personnels atteints et encore à développer
 - Apports professionnels du stage

5.2 Exigences de mise en forme

Le rapport doit être rédigé en police Calibri 11. Il doit reprendre les éléments cités dans le plan rédactionnel et devra contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...). Le soin et l'orthographe sont des pré-requis à l'admission à l'évaluation du rapport.

6. Dossier/portfolio de stage

Le dossier/portfolio de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et l'opérateur de formation. Le stagiaire doit toujours avoir son cahier avec lui pendant toute la durée du stage. Le stagiaire doit toujours avoir son cahier avec lui pendant toute la durée du stage. (format papier OU électronique)

Une fois les séances du stage terminées, le stagiaire doit faire parvenir, en respectant les délais, son dossier/portfolio de stage complet au responsable de la Formation des cadres de l'opérateur .